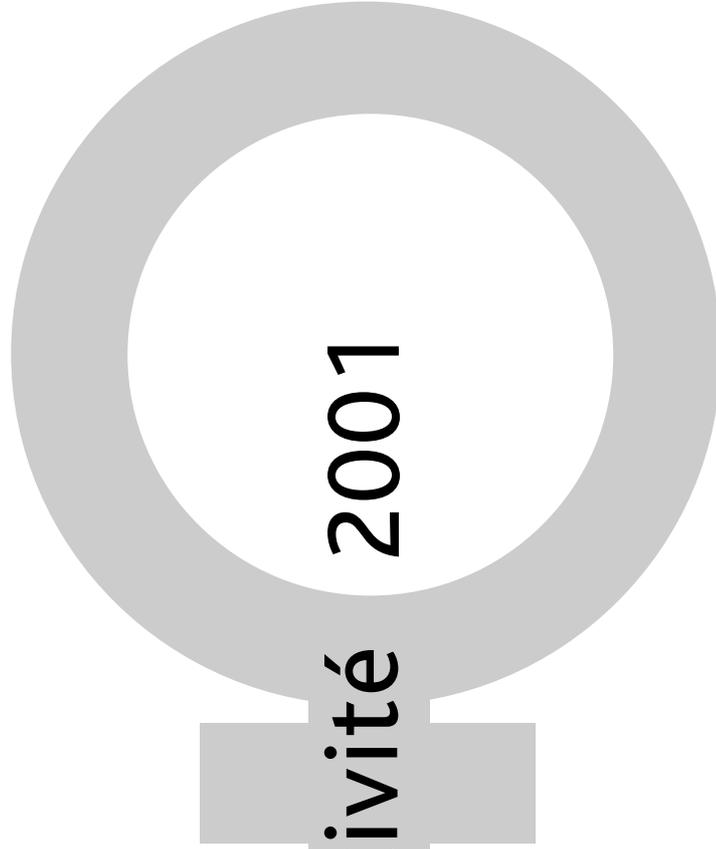


rapport d'activité 2001



Sommaire

INTRODUCTION :

AGIR POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITÉ
le Bus des Femmes en première ligne page 4

PREMIERE PARTIE :

LES FEMMES PROSTITUEES du choix à la nécessité page 10

•Agir avec, auprès et pour les femmes prostituées page 10
Prostitution et citoyenneté

•Des femmes au devant d'autres femmes page 11
Accueil, Ecoute, Compréhension, Réconfort

•Prostitution et Esclavage page 15
le devoir de différenciation

DEUXIEME PARTIE :

LA BARBARIE : des esclaves à Paris page 18

•Femmes de l'Est, Femmes d'Afrique page 19
l'esclavage sur les trottoirs parisiens

•La Plateforme contre la traite des êtres humains page 23

TROISIÈME PARTIE :

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION page 29

•I.L'action au quotidien page 30
Les permanences d'accueil mobiles du Bus
la lutte contre le Sida

L'Abri-Bus page 33
un lien social indispensable

Le service social page 36
faciliter l'accès aux droits

2

L'accompagnement médical page 38
un partenariat efficace

II. Renforcement du pôle médico-social

Le soutien juridique page 41
l'association Droits d'Urgence ou l'urgence de l'accès aux droits

Les permanences Formation/Emploi : Pour un vrai choix...
Vers une nouvelle carrière page 44
un projet innovant

Les financements de l'Association page 47

L'ÉQUIPE DU BUS page 48

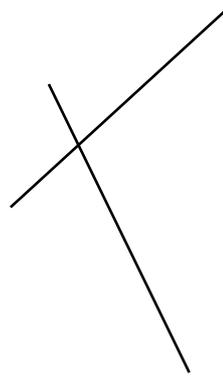
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION page 49

MEDIAS page 50

Prostitution et traite des êtres humains

REMERCIEMENTS page 52

3



ANNEXES page 53

•Annexe 1 page 54

Discours de M. Jean-Pierre DUPORT, Préfet de Région Ile-de-France,
à l'occasion de l'inauguration du nouveau Bus

•Annexe 2 page 56

Données du centre médical de la Croix-Rouge du Moulin-Joly

•Annexe 3 page 61

Texte fondateur de la Plateforme contre la traite es êtres humains

•Annexe 4 page 65

Prostitution, texte d'orientation de la FNARS

introduction :

Agir pour la justice et la dignité

le Bus des Femmes en première ligne

Dans ce rapport 2001, nous aborderons à travers notre activité deux thèmes : la prostitution et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Rappel : l'association les Amis du Bus des Femmes a été créée il y a plus de 10 ans par et pour des femmes prostituées autour de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, et notamment du Sida. Rapidement, la nécessité d'élargir les missions de l'Association s'est imposée. Les objectifs sont à présent :

1. Permettre aux femmes prostituées de se (re)valoriser :

Maintenir et développer un contexte qui favorise le rôle actif des personnes prostituées. Analyser avec les femmes leurs demandes et leurs besoins, pour ensuite élaborer avec elles les réponses adéquates.

2. Permettre aux femmes prostituées d'avoir accès à une véritable reconnaissance sociale :

Permettre aux femmes prostituées

- d'élaborer une (des) définition(s) de leur activité.
- de participer à l'organisation et à la tenue de réunions et de débats, à la sensibilisation de l'opinion : conférences, articles de presse, émissions de télévision et radios.

3. Permettre aux femmes prostituées d'avoir accès aux droits, à *tous les droits* : à la santé, aux soins, au logement,...

Depuis près de deux ans, l'arrivée massive et continue de jeunes femmes venues de pays de l'Est et d'Afrique, a profondément modifié le paysage de nos trottoirs parisiens. De ce fait, confrontée à cette situation nouvelle, notre façon de travailler a radicalement évolué. 70% des personnes accueillies dans le Bus sont des jeunes femmes des pays de l'Est et d'Afrique amenées sous contrainte.

En ce qui concerne ces jeunes femmes, il ne s'agit pas de prostituées, mais de victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Elles-mêmes refusent de se considérer comme des prostituées, puisque c'est sous contrainte qu'elles « sont sur le trottoir ».

Ces femmes sont dans une situation d'aliénation et d'esclavage telle que les approches de santé communautaire que nous pratiquons habituellement n'ont pas de sens avec elles. Même si elles ont de graves problèmes de santé, elles vivent dans de telles conditions d'insécurité et de violences, aussi bien morales que physiques, que les préalables à la santé ne sont pas réunis, et qu'on ne peut aborder avec elles que les problèmes les plus urgents. Par ailleurs, il faut chercher à élaborer des stratégies qui pourront leur permettre d'échapper le plus rapidement possible à leur situation d'esclavage. Il serait illusoire et contraire à l'éthique d'entamer dans ces conditions une approche communautaire de la santé.

Des enfants prostitué(e)s

Indifférence et négation

Selon l'article 34 de la Convention Internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France le 7 août 1990 « *Les États partis s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur le plan national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :*

- a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale ;*
- b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ;*
- c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique. »*

Un phénomène s'est amplifié :

La présence de très jeunes mineur(e)s de moins de 14 ans sur les lieux de prostitution. L'Association a alerté en mars 2001 la Direction de la Protection de la Jeunesse au Ministère de la Justice sur l'existence d'un trafic de mineures africaines prostituées dans la capitale. Suite au courrier adressé au Ministère de la Justice, ce dernier a organisé des réunions ayant pour objectif d'établir un état des lieux du terrain et de trouver des solutions appropriées à ces enfants. Ont participé à ces réunions : le Président du tribunal pour enfants de Paris, la Direction Régionale et Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'ASE de Paris. Cette présence d'enfants, de mineurs isolés et exploités par les réseaux et non pris en charges par nos institutions pose évidemment un problème : la non application de la loi. En effet ces enfants devraient être protégés, depuis la signature en novembre 1989, par notre pays, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'unique solution passe en réalité par une réelle volonté politique ferme d'application de la loi et de la protection des victimes.

Le Défenseur des enfants a été institué par la loi n° 2000-196 du 06 mars 2000. Il reçoit directement les réclamations de tous ceux qui estiment que les droits d'un enfant n'ont pas été respectés.

C'est à ce titre que l'association les Amis du Bus des Femmes a interpellé Claire Brisset, défenseur des enfants. Alertées par le Bus Claire Brisset avec son équipe, ainsi qu'Emmanuelle Béart, ambassadrice pour l'UNICEF, sont venues constater à plusieurs reprises, au cours de permanences du Bus, cette exploitation qui s'exerce sous nos yeux. Le tourisme sexuel ne s'exerce pas qu'en Thaïlande et aurait plutôt tendance à se développer à Paris dans l'impunité et dans la négation depuis ces dernières années.

Fin 2001, Claire Brisset, annonçait la préparation d'une nouvelle loi visant à apporter une plus grande protection à des mineurs en danger de prostitution et à criminaliser les clients

Cette présence d'enfants et de jeunes femmes exploités par ces réseaux criminels pose de nombreux problèmes juridiques, sociaux et sanitaires. Ils sont indissociables. En les abordant sous l'angle de la Santé publique, on peut noter en particulier :

1. Le respect des droits de l'homme (ici, de la femme et de l'enfant) fait partie intégrante de la Santé publique. Pour les faire respecter, ces actions doivent être le plus souvent prioritaires par rapport aux actions purement sanitaires, ne serait-ce que pour des raisons d'efficacité (cf. les différents écrits de Jonathan MANN). Dans ce cadre, la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle est totalement prioritaire, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants. Les soustraire à cette exploitation devrait primer toute autre action et relève de l'application de la Charte de l'enfant ainsi que des lois françaises sur la protection de l'enfance.

Cela a constitué une priorité pour l'Association qui n'a pas exclu d'aborder aussi les points suivants :

2. Ces femmes et ces enfants présentent de nombreux problèmes pathologiques, somatiques et psychologiques, conséquences entre autre des mauvais traitements, voire des tortures qu'ils (elles) ont subi(e)s.

Les soigner dans le contexte de l'exploitation dont elles sont victimes est difficile. Nous n'essayons pas moins pour autant de trouver des solutions adéquats au regard des situations d'urgence strictement liées à leur condition d'esclave. L'équipe n'avait pas de raison d'abandonner ses objectifs initiaux, qui s'appliquent plus particulièrement à la prostitution dite traditionnelle. Mais elle a été amenée, devant la pression des événements et devant l'obligation morale de porter aide et assistance à ces personnes, à élargir ses missions pour faire face à cette urgence.

3. La prévention du Sida et des maladies sexuellement transmissibles doit être inscrite dans ce contexte.

Nos actions de prévention nécessiteraient une véritable éducation pour la santé ⁽¹⁾ dont les méthodes dans ce contexte sont à inventer, et les personnels à former. La promotion de la santé ne peut s'envisager que si la plupart des préalables sont réunis donc nos premières actions doivent s'attaquer à mettre en place ces préalables.

4. La distribution de quelques préservatifs, du reste la plupart du temps non demandés, risque non seulement d'être inutile, d'apparaître comme un alibi aux yeux de notre société, mais aussi de donner l'impression à ces femmes et à ces enfants – mais également aux réseaux qui les exploitent – qu'on encourage cette exploitation et surtout que nous en sommes complices. Complicité aggravée dans la mesure où c'est la seule action apparente prise à l'encontre de ces victimes.

En septembre 2001, le Bus des Femmes a demandé à ce propos qu'un groupe de travail installé par le Ministère de la Santé définisse d'urgence les limites et les indications de ces différents types d'actions, les méthodes à employer et les modes de formation des professionnels et bénévoles qui seraient amenés à les appliquer.

Le nombre de femmes rencontrées et accueillies lors des permanences d'accueil mobiles a pratiquement doublé au cours de l'année 2001, traduisant l'augmentation du trafic des êtres humains en Europe (CTO). Nous estimons à 4000 le nombre de femmes issues de ces réseaux qui, au cours de l'année 2001, auraient transité sur Paris.

A ce propos, nous nous permettons de rappeler que les méthodes de ces réseaux sont de déplacer régulièrement ces jeunes femmes à travers toute l'Europe.

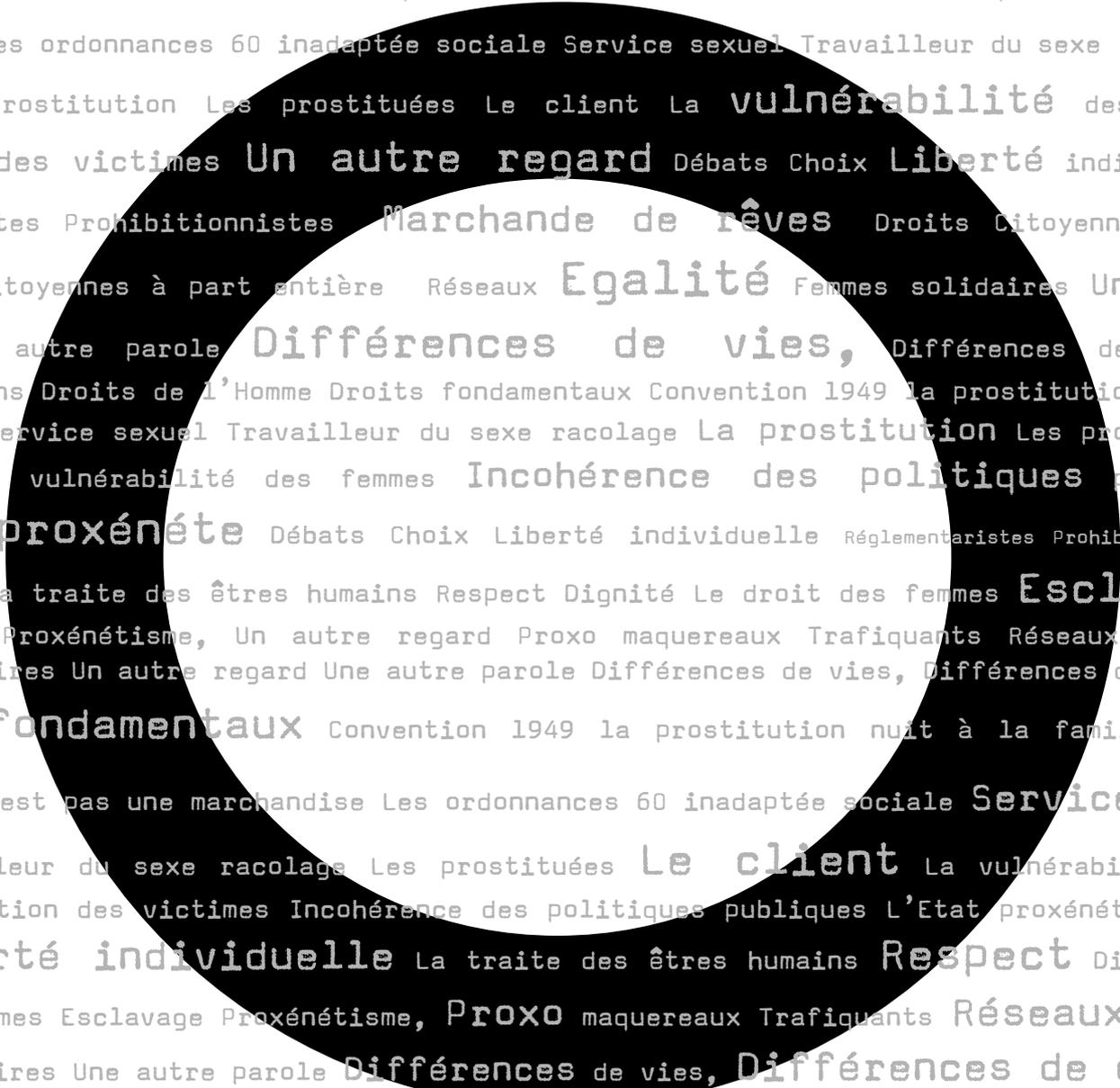
L'arrivée, sur quatre années et par vagues successives, de plusieurs centaines de femmes jeunes, voire mineures, dans les rues parisiennes, a profondément perturbé les personnes prostituées de la communauté.

Ainsi sur Paris, deux groupes de femmes peuvent être individualisés :

- *Les Prostituées dites « traditionnelle »* : France (métropole et DOM-TOM), Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), Afrique (Ghana, ...).
- *Les victimes de la traite des êtres humains, exploitées par des réseaux criminels organisés* : Europe de l'Est (tous les pays de l'ancien bloc soviétique sont concernés), Afrique Subsaharienne (Sierra Leone, Nigeria, Ghana, ...), Asie (plus particulièrement la Chine).

(1) "Les conditions et les ressources fondamentales de la santé sont : la paix, un toit, l'éducation, la nourriture et un revenu, un écosystème stable, des ressources durables, la justice sociale et l'équité."
"Charte d'Ottawa"
Organisation Mondiale de la Santé – 21
Novembre 1986.

PROXO maquereaux Trafiquants Réseaux Egalité Femmes solidaires Une autre parole
Différences de vies, Différences de choix, Discriminations Droits de
Homme Droits fondamentaux la prostitution nuit à la famille Le corps n'est pas une
marchandise Les ordonnances 60 inadaptée sociale Service sexuel Travailleur du sexe raco-
lage La prostitution Les prostituées Le client La vulnérabilité des femmes
Protection des victimes Un autre regard Débats Choix Liberté individuelle
Réglementaristes Prohibitionnistes Marchande de rêves Droits Citoyenneté nous
sommes des citoyennes à part entière Réseaux Egalité Femmes solidaires Un autre
regard Une autre parole Différences de vies, Différences de choix,
Discriminations Droits de l'Homme Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitution nuit à
la famille Service sexuel Travailleur du sexe racolage La prostitution Les prostituées
Le client La vulnérabilité des femmes Incohérence des politiques publiques
L'Etat proxénète Débats Choix Liberté individuelle Réglementaristes Prohibitionnistes
Abolitionnistes La traite des êtres humains Respect Dignité Le droit des femmes Esclavage
Exploitation Proxénétisme, Un autre regard Proxo maquereaux Trafiquants Réseaux Egalité
Femmes solidaires Un autre regard Une autre parole Différences de vies, Différences de choix,
Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitution nuit à la famille Le
corps n'est pas une marchandise Les ordonnances 60 inadaptée sociale Service sex-
uel Travailleur du sexe racolage Les prostituées Le client La vulnérabilité des
femmes Protection des victimes Incohérence des politiques publiques L'Etat proxénète Débats
Choix Liberté individuelle La traite des êtres humains Respect Dignité Le
droit des femmes Esclavage Proxénétisme, PROXO maquereaux Trafiquants Réseaux Egalité
Femmes solidaires Une autre parole Différences de vies, Différences de choix,
Discriminations Droits de l'Homme Droits fondamentaux la prostitution nuit à
la famille Le corps n'est pas une marchandise Les ordonnances 60 inadaptée sociale Service
sexuel Travailleur du sexe racolage La prostitution Les prostituées Le client La vul-
nérabilité des femmes Protection des victimes Un autre regard Débats Choix
Liberté individuelle Réglementaristes Prohibitionnistes Marchande de rêves
Droits Citoyenneté nous sommes des citoyennes à part entière Réseaux Egalité Femmes
solidaires Un autre regard Une autre parole Différences de vies,
Différences de choix, Discriminations Droits de l'Homme Droits fondamentaux Convention 1949
la prostitution nuit à la famille Service sexuel Travailleur du sexe racolage La prosti-
tution Les prostituées Le client La vulnérabilité des femmes Incohérence des poli-
tiques publiques L'Etat proxénète Débats Choix Liberté individuelle
Réglementaristes Prohibitionnistes Abolitionnistes La traite des êtres humains Respect Dignité Le droit
des femmes Esclavage Exploitation Proxénétisme, Un autre regard Proxo maquereaux
trafiquants Réseaux Egalité Femmes solidaires Un autre regard Une autre parole Différences
de vies, Différences de choix, Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitu-



8

1

Les femmes prostituées

9

Les femmes prostituées

La prostitution dite traditionnelle : *du choix à la nécessité*

Ce groupe se définit par une liberté, pour chaque femme, d'exercer son activité et d'en utiliser personnellement les gains. On retrouve, dans ce type de prostitution, des femmes aux motivations diverses : du choix à la nécessité. Ces femmes, rappelons-le, sont à l'origine de la création de l'association des Amis du Bus des Femmes

Agir avec, auprès et pour les femmes prostituées

Prostitution et citoyenneté

Les personnes dites « traditionnelles », exerçant régulièrement et depuis de nombreuses années sont pour la plupart âgées de 40 à 50 ans et de nationalité française : dans la majorité des cas, jeunes, elles ont vécu le proxénétisme. Libérées du proxénétisme, elles ont dû poursuivre leur activité pour des raisons économiques et sociales.

Quoi qu'il en soit, l'exercice de cette activité, à présent, est pour elles un choix affirmé et sans « contraintes » (c'est-à-dire sans proxénète). L'absence de contraintes est cependant relative. La marginalisation dans laquelle ces femmes vivent, amène au quotidien, dans leur vie privée et dans leur vie professionnelle, une série d'exploitations. Que cela soit pour exercer leur activité dans des conditions correctes, pour obtenir un logement, pour acheter une voiture, pour obtenir un crédit...Elles doivent payer ces besoins jusqu'à trois fois plus cher par rapport au coût réel. Sans reconnaissance juridique de leur activité, elles ne peuvent accéder à leurs droits de citoyennes. Dans ce contexte, elles sont souvent contraintes à recourir à des intermédiaires qui, bien entendu, profitent de la situation.

En outre, du fait de la non-réalité juridique de leur activité, ces femmes ont des difficultés pour accéder à leurs droits.

Par contre, en termes de devoir citoyen, elles doivent déclarer leur revenu chaque année, seule situation où leur activité est officiellement reconnue. Il est à noter que les droits sociaux (droit au logement, CMU, retraite) ne découlent pas de l'obtention

d'une déclaration d'imposition. Pourtant chaque année, en février, au local des Amis du Bus des Femmes, les femmes prostituées viennent remplir leur déclaration : c'est pour elles un moment fort pour marquer leur citoyenneté, ne plus être marginalisé, participer financièrement à la vie de la Cité.

Actuellement les personnes prostituées, dites traditionnelles, souhaitent dans leur majorité arrêter la prostitution pour différentes raisons : leur âge, les années de prostitution qui pèsent, la présence forte des réseaux. Pourtant peu de ces femmes se sont vues proposer de véritables alternatives. C'est pour toutes ces raisons d'ailleurs que d'année en année, elles vont de stigmatisation en marginalisation, de rupture de droits en exclusion.

Citoyennes à part entière ? Pas tout à fait. Elles vivent une citoyenneté à deux vitesses. Elles peuvent être reconnues comme citoyennes à part entière dans la vie privée, car autour d'elles, personne ne sait qu'elles sont prostituées. Plus citoyennes du tout à partir du moment où elles sont sur le bord du trottoir. **Et pourtant ce sont les mêmes femmes.** Elles sont alors virtuellement criminalisées, considérées comme des délinquantes, puisque exerçant une activité non légalisée et **non moralement correcte**, alors même que la prostitution n'est pas un délit au sens juridique.

Des femmes au devant d'autres femmes

Accueil, Ecoute, Compréhension, Réconfort

L'action menée par les femmes de l'association est loin d'être systématique et répétitive. Chaque personne qui s'adresse au Bus a son propre parcours, sa propre histoire sa propre trajectoire de vie qui ne relève pas toujours d'une situation de violence. Ces rencontres de femmes au quotidien appartiennent au domaine de l'intimité de tout échange entre des êtres humains. Chercher à les définir n'est pas chose facile. Qui mieux que l'une de ces femmes pouvait en parler ? Nous avons choisi ces quelques phrases extraites du Cahier de Sophie ⁽¹⁾. L'Association a été à l'initiative ce livret que chacun peut se procurer à l'Ari-Bus.

(1) Jean-François Pocentek et Sophie, Cahiers de la Belle équipe, 4ème numéro, édition Plein Chant.

«

« Certains pensent, on les appelle les bien-pensants d'ailleurs, qu'il y a en toute femme prostituée une « petite fille assassinée ». Je ne suis pas de cet avis. Comme je ne pense pas qu'il faille abolir, faire disparaître la prostitution. .../... **Choix : voilà un mot fondamental, que j'écrirai souvent**

»

11

“

dans ce cahier. Le mot choix, le mot respect aussi. Des mots qui m'ont forgée, des mots qui me viennent de l'enfance heureuse d'une petite fille que l'on a fait grandir dans l'amour et la tolérance. Une petite fille jamais assassinée, toujours poussée vers la vie. .../... J'ai envie de me donner rendez-vous à moi-même au bout de ces pages, au bout de cette histoire que je regarde aujourd'hui, avec recul et distance. .../... Il ne s'agit pas de tout accepter, mais être discret, détourner le regard, c'est à la fois recevoir l'autre dans ce qu'il est, sans le juger, et apprendre le respect et la tolérance. .../... Expliquer le métier, c'est se mettre au clair sur ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, c'est apprendre à penser à sa sécurité, et se mettre au courant des prix. .../... J'ai découvert et aimé cette communauté des femmes prostituées. C'est une vraie fraternité, avec de la solidarité, de la compréhension, et de franches parties de rigolades. .../... Peut-être que j'ai surtout, en dehors de l'argent et du train de vie qu'il me permettait, aimé le jeu de la séduction. J'ai vécu ce temps comme un comédien doit vivre son métier, je vendais du rêve. C'est ce que le client venait acheter. (...) Une passe, ça ne dure pas longtemps. C'est à ce point vrai que l'on ne fait que vendre du rêve, que, si un client se laissait aller à la confiance, s'il me donnait une image précise de sa propre réalité, la relation de séduction ne pouvait fonctionner. (...) J'avais cette faculté, cette distance du comédien, qui fait rêver l'autre mais qui, lui, reste tout à fait lucide et maître de son art. Je louais mon corps, mais mon esprit, mon être, ma personne m'appartenaient tout le temps. .../... Souvent, trop souvent, j'ai eu envie

”

“

d'éclater. Un article dans le journal, une émission de télé avec les clichés habituels, et voilà la discussion partie. Et mon envie d'éclater, de crier que tout cela n'est pas vrai, envie de hurler qu'il ne faut pas juger sans savoir. .../... **Moi, je jouais le jeu, devenant coiffeuse, esthéticienne ou secrétaire pour celui qui me voyait ainsi. Ma mémoire me permettait de ne jamais me contredire.** .../... Si je te raconte tout cela, c'est toujours avec l'espoir que le regard change. On est loin ici de toute cette vulgarité, de toute cette obscénité que l'on colle si facilement sur l'image de la prostitution. Etre une femme prostituée n'empêche pas la pudeur, l'attention gratuite à l'autre, la noblesse d'âme. Je le dis avec mon exemple, mais bien des filles autour de moi, de celles qui arpentaient les mêmes coins de trottoirs, possédaient les mêmes qualités. .../... **Moi, un pied dans la rue, un pied dans le bus, ma vie change. Alors je vis le bénévolat des militants.** Je continue le métier en journée, et le soir, la nuit, je sillonne les rues de Paris dans la chaleur d'un car anglais à deux étages. .../... **Dans cette prostitution que j'ai connue, les copines et moi vivions bien de notre activité. On était élégantes, on allait au travail comme on va au bureau. Mais du côté du périphérique, j'entre dans une véritable cours des miracles. Les gamines et les femmes que je rencontre ne prennent guère soin d'elles ? J'ai le sentiment qu'elles ne se respectent pas. Je suis loin, très loin de l'ambiance de mes débuts en voyant ces femmes. Et puis surtout elles se droguent.** .../... Nous nous parlons, et mon regard change. Oui, même moi, avec mes discours, j'étais capable d'avoir ces

”

“

mêmes regards que je ne supportais pas chez les autres. Je n'étais pas à l'abri des a priori. Mon regard change et je les vois en tant que personnes. Le courant est passé. Je sens la nécessité d'aller plus loin. Moi aussi, je change. Je retrouve cette capacité de révolte, ce goût du combat pour la justice, tout ce potentiel que j'avais enfoui, oublié. Alors j'abandonne ce qui ne fut jamais un métier, mais une activité fort rémunératrice. Je quitte la scène de la comédie et du jeu de la séduction. Je quitte la rue, mais je ne quitte pas la communauté. Bien au contraire. .../... **Il y a parité entre les femmes prostituées et les professionnels de la santé, du social ou du juridique. On en vient à une confusion, à un amalgame. Et c'est bon signe.** .../... Je sais trop, nous savons trop, toutes autant que nous sommes, que la prostitution peut être un choix. J'en suis la preuve vivante et parlante. Nos combats sont ailleurs. .../... **Tout travailleur qui paie des impôts à l'Etat en reçoit en retour des droits, des prises en charge, une sécurité sociale. Comment expliquer que pour nous, il n'est que le droit de donner sans celui de recevoir ?** .../... Pour toutes ces luttes, ces combats, ces injustices, il reste du travail à faire. Et ce sont les femmes prostituées, au cœur de cette vie, qui doivent prendre en charge leur destiné et convaincre la société. C'est à elles de faire que change le regard que l'on porte sur elles. .../... **La prostitution a été une formidable école de vie qui m'a donné de la force, de la lucidité, du réalisme. Aujourd'hui, je suis dedans-dehors. J'ai quitté le métier, mais mon métier est d'être encore avec celles qui sont restées.** »

”

Prostitution et Esclavage : le devoir de différenciation *

La question se pose d'emblée de savoir si l'on peut parler de prostitution quand on a affaire à de l'esclavage. Ne serait-il pas plus juste de dire que l'on jette des jeunes femmes et très jeunes filles en pâture sur les trottoirs. Ce ne sont pas des prostituées, ce sont des enfants à qui on a tout volé, tout pris, elles n'ont rien choisi – surtout pas d'être massacrées, violées, vendues, brisées pour atterrir sur nos trottoirs, sans même savoir comment faire et ce qu'on leur demande de faire pour « travailler » – . Leur vie ? Attendre là, pendant des heures, terrorisées à l'idée de ne pas faire d'argent que de toute façon on viendra leur prendre. Alors bien sûr, elles acceptent tout, elles ont oublié comment dire non. Elles ne savent plus que se taire et subir. Faut dire qu'ils ont fait en sorte qu'elles ne puissent plus résister.

On est bien loin de « la prostitution » telle qu'elle existait à une certaine époque : une seule et même prostitution. Libres ou mariées, les femmes choisissaient de se prostituer. Souvent pour les femmes mariées – façon de parler – c'était par amour, on peut penser qu'elles étaient naïves, mais bien d'autres des femmes exerçant d'autres activités entretenaient leur compagnons sans que cela ne pose de problème. C'était même à une certaine époque un devoir. Se référer dans le contrat de mariage à l'assistance mutuelle.

A présent, face à ce contexte actuel, économiquement difficile, comment ne pas se souvenir de cette bonne vieille prostitution d'antan où, ne vous en déplaise, on gagnait beaucoup d'argent, mais alors vraiment beaucoup d'argent et ce rapidement – je n'ai pas dit facilement.

On était libres, on travaillait quand on voulait, quand on en avait envie, on y allait, on n'y allait pas. Après le boulot c'était la java. Bien sûr les flics nous embêtaient, bien sûr nous étions des marginales, mais on assurait. Après tout nous étions une vraie communauté, avec nos lois, nos codes, nos modes de vie, nos caractères, nous avions nos repères. Nous étions, d'un bout de Paris à l'autre, une sorte de grande famille. A vrai dire nous étions fières d'être ce que nous étions et pour ma part je le suis toujours.

Ce sont toutes les différences entre être libre et être esclave.

* Par Gaby
Partenza
et France Arnould

2

La barbarie : des esclaves à Paris

17

La barbarie : des esclaves à Paris

CHAOS, film de Colline Serreau

Rachida Brakni, Catherine Frot, Vincent Lindon, Line Renaud, Aurélien Wiik.

Premier film dont un des thèmes principaux illustre avec justesse et fidélité à la fois les violences que subissent ces femmes victimes de la traite des êtres humains, et notre indifférence, voire même notre non-assistance à personne à danger. A l'occasion de la sortie de son film, sur l'invitation de Colline Serreau, l'ensemble de l'équipe s'est rendue à l'avant-première le lundi 1er octobre 2001 et a participé au débat qui a suivi la projection en présence de l'équipe du film. Parallèlement, un site Internet* a été mis en place où le public pouvait également trouver les coordonnées des associations qui luttent contre la traite des êtres humains

*<http://www.chaos-lefilm.com>

18

Cette prostitution sous contrainte est le fait de réseaux organisés de traite des êtres humains. Ces femmes sont désormais les plus nombreuses sur le pavé parisien. Elles viennent de pays en instabilité politique, en conflits armés, en misère économique et sociale, de faible niveau de vie. Abusées par des promesses, enlevées et achetées à leur famille, elles arrivent le plus souvent dépossédées par les réseaux de toute preuve d'identité – confiscation systématique de leur passeport afin de les empêcher de s'enfuir – et font l'objet de violences directes – tortures physiques et/ou morales, viols collectifs – et indirectes : menaces sur les membres de leur famille et sur leur(s) enfant(s).

L'organisation de ces réseaux criminels semble extrêmement rigoureuse ainsi que les méthodes mises en place.

Les objectifs à atteindre : tirer de grands profits financiers,

Les moyens mis en place : rendre ces jeunes femmes esclaves, c'est-à-dire de leur retirer toute identité, toute idée de rébellion.

Nos actions d'analyse, d'état des lieux, d'évaluation, de dénonciation, nos interventions auprès des victimes de la traite des êtres humains, les accompagnements et notre présence quotidienne à travers nos actions de prévention n'ont reçu aucune aide financière, aucune subvention en 2001, malgré les recomman-

ditions des parlementaires exprimées dans le rapport de la Commission d'information sur l'esclavage en France aujourd'hui, à l'exception de la Préfecture de Paris, que nous remercions de nous avoir soutenus en nous versant en octobre 2001 une subvention d'un montant de 15244 €(100000 FF)

Femmes de l'Est, Femmes d'Afrique

L'esclavage sur les trottoirs parisiens

Elles sont originaires d'Afrique de l'Ouest, principalement de pays anglophones – Nigeria, Sierra Leone, Libéria – de toute l'Europe de l'Est et des Balkans* . Elles sont belles. Elles sont jeunes, souvent mineures. Malgré leur apparente différence d'origine, de culture et de couleur de peau, elles partagent toutes le même cauchemar, elles connaissent toutes la même souffrance.

La Liberté, l'Égalité, la Fraternité : ces grands principes du pays des Droits de l'Homme ne s'appliquent pas à elles. Elles ne sont pourtant pas derrière les murs de quelques bordels glauques. Elles sont là, dans la rue, à Paris, tout au long des boulevards des Maréchaux qui ceinturent la Capitale. Et pourtant, dévorées par l'indifférence, elles sont devenues invisibles.

Des prostituées ? Non, des esclaves ! Et doublement esclaves : rendues esclaves par les réseaux criminels, maintenues dans l'esclavage par notre lâcheté et notre peur de voir et d'accepter la réalité. Cette volonté de beaucoup de confondre prostitution et traite des êtres humains a fait que ces femmes victimes restent depuis des années invisibles et non reconnues. Cette violence s'ajoute à la violence des trafiquants qui de ce fait reste impunie.

Nous nous souvenons d'une campagne d'affichage massive dénonçant la condition des femmes afghanes, avec la photo de l'une d'elle vêtue d'une burka et expliquant que 100% de ces femmes avaient disparues. Combien de fois aurions nous pu prendre une autre photo, celle de femmes esclaves, en mini jupes, debout, là sous cet affichage ? Elles aussi elles avaient disparues et pourtant aucune campagne n'est venue dénoncer ces disparitions.

La négation de cette barbarie va jusqu'à remettre en cause que près de 500000 femmes sont actuellement victimes en Europe. Il se pourrait même, d'ici quelques années, que certains s'aperçoivent qu'ils ont eu devant leurs yeux, avec ces populations de femmes massivement déplacées, **un crime contre l'humanité**.

L'Office Central de la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH) estime qu'elles représentent désormais 70 à 80 % de la prostitution de rue à Paris. Difficile d'avancer un chiffre précis. Impossible de recenser des personnes qui n'existent pas, des fantômes privées d'identité. Combien sont elles ? Mille ou cinq mille ? Au Bus, nous évaluons ces femmes à plus de quatre mille pour l'année 2001. Mais ne

* Du 21 au 23 septembre, France Arnould s'est rendue à Varsovie pour participer à une rencontre sur le thème de la prostitution issue des pays de l'Est, en présence d'associations effectuant un travail de prévention sur place.

seraient-elles qu'une poignée, ce serait déjà intolérable.

Au départ, il y a la misère de leurs pays ravagés par la crise économique, la guerre et la corruption. Et puis, il y a l'exploitation de cette misère par le crime organisé* , par ces structures formelles – de type mafieux – ou informelles pour lesquelles l'humain ne représente qu'une source de profits. Dans ce monde là, on ne recule devant rien. Si la tromperie, la duperie, les promesses fallacieuses sont les moyens les plus utilisés pour « recruter » les candidates à l'immigration, le kidnapping, la séquestration, le viol, la mutilation, la torture ou le meurtre pour l'exemple permettent d'asservir ces femmes.

*Le 28 février 2001 l'association a participé au Cycle CNEF « Les nouvelles formes de criminalité », « L'esclavage moderne ».

A., Albanaise, 18 ans

“

« J'ai été enlevée dans la rue en pleine journée par plusieurs hommes qui m'ont forcée à monter dans une voiture. Ils m'ont conduite dans une autre ville, à une heure de Tirana. J'ai été séquestrée dans un appartement pendant trois semaines, violée et battue par des dizaines d'hommes albanais, parfois plusieurs fois par jour, parfois par plusieurs hommes en même temps. Certains venaient seulement pour m'observer, me toucher, regarder comment était mon corps. Certains me violaient, d'autres non. Un jour un homme m'a achetée... »

”

20

V., Moldave, 17 ans

“

« Je me préparais à entrer au lycée mais pour aider ma famille, je travaillais le week-end dans un restaurant où j'ai connu L. Nous sommes devenues amies. Un jour, elle m'a demandé si je voulais aller travailler comme serveuse en Italie. Un travail très bien payé. Elle s'occuperait des formalités de transport, du passeport, du visa. J'avais peur mais elle m'a rassurée car sa propre nièce voyagerait avec moi. Toutes les deux, nous voulions fuir la misère de notre pays et l'absence d'avenir.»

”

R. Moldave, 25 ans.

“

« Mon père est ouvrier agricole, ma mère fait des ménages. Jusqu'en 1989 notre famille vivait dans une coopérative agricole d'Etat. Je me suis mariée à 15 ans. J'ai eu deux enfants. Mon mari était un homme violent, il battait sa propre mère. Elle en est morte. Nous avons fini par divorcer en raison des violences quotidiennes. Je suis restée seule avec mes deux

enfants. Sans revenus, j'ai décidé de partir travailler à l'étranger. Je savais que c'était pour la prostitution, mais je n'avais pas le choix. Je suis partie en Turquie dans un bordel où il y avait 25 filles, roumaines, russes, polonaises et moldaves. J'ai commencé à me prostituer. Au début cela se passait bien, mais comme je refusais les rapports sexuels pendant mes règles, je subissais les violences du patron. Un soir, devant mes yeux, il a battu trois filles à mort et les a égorgées. L'année suivante, j'ai été envoyé en France.»

-V., Moldave, 17 ans

« Dans un appartement de Belgrade où se trouvaient déjà cinq jeunes filles roumaines, des hommes sont venus et nous ont dévisagées comme des animaux. Nous avons toutes été violées. Le monstre qui m'a violée a vu que j'étais vierge et s'est mis à hurler comme un loup.»

Qu'il est loin le rêve d'une vie meilleure qu'il suffisait d'aller cueillir à l'étranger, dans un monde, certes inconnu, aux mœurs et aux langues non maîtrisées, mais un monde réputé pour son haut degré de civilisation. Pour la plupart de ces femmes, l'Europe, la France surtout, rimaient avec Droits, Respect, Dignité, Espoir et bien sûr Liberté, Egalité, Fraternité.

Jamais, elles n'auraient pu penser ou imaginer, au moment où ici nous fêtons le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, qu'elles seraient achetées et revendues, parfois plus de 10 fois. Comment imaginer qu'elles deviendraient de simples marchandises ? Entre leur pays d'origine et la France, elles ont vécu l'enfer. Brisées, soumises, menacées de représailles contre elles même et leurs proches, elles ont débarqué un soir sur les trottoirs de Paris. Légèrement vêtues, même en plein hiver, équipées de téléphones portables qui sonnent toutes les dix minutes, surveillées par leurs proxénètes ou par des « kapos », elles doivent arpenter la rue 10 à 15 heures par jour. Les moins exploitées se contentent de 25 % de leurs gains, qu'elles doivent faire parvenir à leur famille, les autres survivent tant bien que mal avec tout juste assez pour payer la chambre d'hôtel et un sandwich. Nous avons même constaté cet hiver des cas de malnutrition dus au fait qu'elles sont obligées par les trafiquants de rester à la même place pendant des heures et de ce fait de ne pouvoir ni boire ni manger.

Elles croisent chaque jour, au mieux, le regard méprisant et agressif des passants et goguenard des policiers. C'est alors qu'on se rend compte que ce qui pourrait être

pris pour du mépris est bien plus souvent de l'indifférence voire de la violence envers elles « Qu'elles aillent souffrir ailleurs ». Elles finissent par croire que leur exploitation en France est légale, tout du moins acceptée. Dans ces conditions, comment espérer s'en sortir ? A qui faire confiance ? Dans la rue, des associations les rencontrent. On leur distribue des préservatifs et des messages de prévention dans le cadre de la lutte contre le Sida. Quelques moments de réconfort, un café, une parole échangée, un geste amical et le portable sonne. Malgré cela, petit à petit, jour après jour un rapport de confiance se crée et l'espoir reprend une place dans leur vie. Il faut du temps pour s'affranchir de la peur, pour oser s'enfuir.

Une fois le pas franchi, viendrait le temps de la reconstruction. Le retour au pays sera souvent impossible. Les risques de représailles sont bien réels et puis les raisons qui ont provoqué le départ n'ont pas changées. Reste la perspective de s'intégrer ici. Une nouvelle épreuve ! En l'absence de politique publique adaptée aux victimes de la traite des êtres humains car avant tout considérées, comme des étrangères en situation irrégulière et non comme des victimes.

*En 2000, l'association a cosigné la **Plateforme nationale associative contre la traite des êtres humains**. La Plateforme s'appuie sur la Convention de Palerme contre le crime transnational organisé, concernant en particulier la traite des êtres humains, signée par la France en décembre 2000.*

Cette convention énonce que :

« a) *L'expression traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en recourant à la force, à la menace ou d'autres formes de contraintes ou par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou en donnant ou en recevant des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes;*

b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé;

c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une traite des personnes même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article;

d) Le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de 18 ans. »

La Plateforme contre la traite des êtres humains

En octobre 2000, « Les Amis du Bus des Femmes », et Philippe BOUDIN, alors directeur du Comité Contre l'Esclavage Moderne, se proposent de créer une structure informelle rassemblant les associations travaillant auprès des personnes prostituées et celles oeuvrant pour les droits de l'Homme.

Cette initiative a pour origine la recrudescence vertigineuse des cas de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle observés en France par les associations de terrain et nos difficultés à y faire face. En l'absence de législation adaptée et faute de réponses appropriées, ces dernières se retrouvent dans une impasse pour assister et protéger les victimes de cette traite.

Très rapidement, plusieurs associations expriment le souhait de rejoindre cette structure informelle*. Il s'agit alors de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), de la CIMADE, de l'Amicale du Nid (ADN), d'Autres Regards (Marseille et Avignon), du SPRS ALC à Nice et de l'ARS Antigone à Nancy. Entre octobre 2000 et avril 2001, 10 réunions de cette Plateforme nationale se tiennent afin d'organiser à la fois le fonctionnement interne de cette structure et surtout le travail d'information et de dénonciation de la Traite en France.

* Voir en annexe 3 : manifeste fondateur de la Plateforme contre la traite des êtres humains

Le 15 avril 2001, la Plateforme contre la traite des êtres humains rend public son manifeste fondateur. Les premiers membres sont : les Amis du Bus des Femmes, l'Amicale du Nid, ALC Nice, ARS Antigone Nancy, Autres Regards Marseille et Avignon, la Ligue des droits de l'Homme et Philippe BOUDIN, à titre personnel.

La CIMADE ne souhaite pas s'associer à ce premier texte en raison d'un désaccord avec le Protocole additionnel à la Convention contre le crime transnational organisé contre le trafic de migrants par terre, air, mer, dont la Plateforme réclame la ratification par la France. En octobre 2001, l'association ARS Marseille rejoint la Plateforme. La CIMADE propose cependant d'être partenaire de la Plateforme.

Philippe BOUDIN anime à titre bénévole la coordination de la Plateforme depuis juin 2001. En raison de divergences sur le mode de fonctionnement, la Ligue des droits de l'Homme s'est retirée de la Plateforme en septembre 2001.

Tous les frais engagés par la Plateforme aussi bien au niveau du fonctionnement, que du suivi des victimes ont été pris en charge par ses associations membres.

Les principales activités de la Plateforme sont :

a) La sensibilisation des pouvoirs publics français.

La Plateforme a grandement contribué à l'information et à la sensibilisation des pouvoirs publics et du législateur français.

Après une audition de Philippe Boudin sur une approche globale de tous les phénomènes de traite, la Plateforme a été auditionnée collectivement, le 3 mai 2001, par **la Mission parlementaire d'information commune sur les diverses formes de l'esclavage moderne*** présidée par Mme Christine Lazerges.

En décembre 2001, le Rapport « l'esclavage, en France aujourd'hui » de la Mission d'information parlementaire a été présenté à la presse par Mme Christine Lazerges et M. Alain Vidalies, rapporteur de cette Mission. Nous remercions l'ensemble des parlementaires de cette mission d'information pour l'élaboration de ce rapport qui est devenu très vite en Europe une référence en matière d'analyse et de propositions concernant la traite des êtres humains et toutes les formes d'esclavage aujourd'hui.

Le 24 janvier 2002, l'Assemblée Nationale, a adopté, à l'unanimité en première lecture, une proposition de loi n° 765 *renforçant la lutte contre les différentes formes d'esclavage aujourd'hui*.

* http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/esclavage_moderne.asp

Bien que la Plateforme ait formulé un certain nombre de critiques, nous nous félicitons du peu de délai qu'il y a eu entre la publication du rapport et la proposition de loi, puis le vote à l'unanimité de ladite loi. Cela nous a donné de l'espoir et tend à démontrer une prise de conscience et une volonté politique communes de nos parlementaires autour de l'esclavage aujourd'hui.

En 2001 les associations membres de la Plateforme sont intervenues et/ou ont été auditionnées auprès des institutions suivantes :

- CONSEIL NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES (CNAV) – groupe de travail « les victimes de situations d'esclavage contemporain ». Des contributions écrites de la Plateforme sur la question des titres de séjour ont été transmises au sein de ce groupe.
- DASS DE PARIS, des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes, DGAS, FAS, DLPAJ, etc...
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- ASSOCIATIONS BELGES ET ITALIENNES Pag-Asa, Payoke, On the Road,
- **Ecole de la Police Nationale-** (Gif sur Yvette), dans le cadre de la formation continue de policiers, février 2001,

- CONSEIL DE L'EUROPE, avril 2001
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, Commission du droit des femmes, mai 2001
- CONFÉRENCE À GRENOBLE AVEC L'ASSOCIATION CONTRE L'ESCLAVAGE CONTEMPORAIN, mai 2001.
- PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS – bureau des étrangers, septembre 2001.
- VISITE D'UN CENTRE D'ACCUEIL pour victimes mineures de la traite, en Belgique, décembre 2001.
- DIVERS RÉUNIONS DE TRAVAIL concernant les mineurs isolés et en exploitation sexuelle : en présence du Procureur de la République, du Président du tribunal pour enfants de Paris, des magistrats du Parquet de Paris, des magistrats substitut des mineurs, de la défenseur des enfants, des membres de la brigade de répression du proxénétisme de Paris et de la brigade de protection des mineurs, des représentants de l'ASE de Paris, Direction Régionale et Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des Associations.

b) la sensibilisation des pouvoirs publics européens.

Le 7 septembre 2001, un rapport de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe donne à nouveau des recommandations aux Etats membres : « depuis ces dernières années, le nombre de victimes de la traite a augmenté considérablement et le chiffre d'affaire qui en résulte occupe le troisième rang derrière le trafic de la drogue et celui des armes. Face à l'ampleur de ce phénomène, l'assemblée recommande, entre autres, aux Etats membres de définir en priorité la traite des femmes comme un crime dans leur législation nationale et d'incriminer également toutes les activités liées à la traite. L'assemblée propose également qu'une partie des gains confisqués soit consacrée à la réinsertion des victimes. Elle invite les Etats membres à mettre en place des mesures pour la prévention de la traite, en encourageant la coopération entre les organisations non gouvernementales, les consultas et les services de police et des mesures visant à protéger les victimes en leur accordant, par exemple, un permis de séjour temporaire pour motifs humanitaires. L'assemblée recommande au Conseil des ministres de mettre en place un observatoire européen sur la traite et de rédiger un projet de convention sur la traite des femmes ».

Les revendications de la Plateforme ont été présentées et défendue dans les enceintes suivantes :

- FORUM DE PRÉVENTION de la criminalité organisée, Commission européenne, Bruxelles, 17 - 18 mai et 30 - 31 octobre 2001
- ENTRETIEN À LA COMMISSION sur le projet Directive relatif à la délivrance de titre de séjour aux victimes de la traite, 31 octobre 2001
- 1ÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE à la Conférence européenne de septembre 2002 (500 participants attendus) sur les perspectives de l'élargissement de l'Union européenne en matière de traite des êtres humains, Bruxelles, 24 janvier 2002.

D'autre part les 16 et 17 mars 2001, France Arnould et Mimi Heumissi ont participé à une rencontre qui s'est tenue à Bruxelles sur le thème de la prostitution en Belgique. Payoke et Espace P... et des associations de différents pays (Italie, Pays-Bas...) étaient également présentes. Le 27 novembre 2001 une autre rencontre avait lieu à Strasbourg sur le thème La prostitution : travailler en réseau dans le 67, échange de bonnes pratiques.

c) la sensibilisation de l'opinion publique

La Plateforme a très largement contribué à l'évolution du débat sur les questions liées à la répression de la traite des êtres humains et à la protection de ses victimes. Les grands médias d'information générale, presse écrite quotidienne nationale et régionale et presse magazine ; radios nationales et locales ; télévisions ; ont été en contact avec la Plateforme et ses associations membres dans le cadre de dizaines d'articles et de reportages.

Au cours de divers débats publics, à l'initiative de maires d'arrondissement et/ou d'associations de riverains, en présence, la plupart du temps, du commissaire de l'arrondissement (12ème , 14ème, 17ème, 18ème, et 20ème) les Amis du Bus des Femmes sont intervenus, à la fois pour expliquer leurs actions et rendre compte à la population des avancées législatives

d) Partenariats.

L'arrivée massive de femmes victimes de la traite en provenance d'Afrique, a provoqué la mobilisation des associations de défense de droits des étrangers habilitées à être présentes dans les zones d'attente – en particulier celle de Roissy – Cependant le lien et la preuve que les femmes présentes dans les zones d'attente pouvaient devenir les femmes présentes sur les trottoirs de Paris étaient impossibles à établir. Fin 2000 un groupe de travail s'est mis en place à l'initiative de plusieurs associations : la CIMADE, le GISTI et nous-mêmes, en vue d'apporter une réflexion sur l'aide à fournir aux femmes et plus particulièrement aux mineurs isolés dans les zones d'attentes. Le Bus, avec son expérience de terrain, vient compléter le rôle des juristes professionnels de l'Anafe.

Chaque réunion permet à la fois de procéder à un état des lieux sur les différentes situations des associations et un échange d'informations : le Bus et sa prise de position face à la situation des mineurs, les avancées de la Plateforme contre la traite, le dépôt de plainte du GISTI et de la CIMADE concernant la situation des victimes de la traite dans les zones d'attente et à la sortie du tribunal de Bobigny.

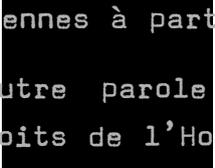
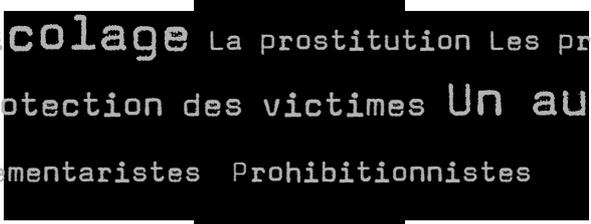
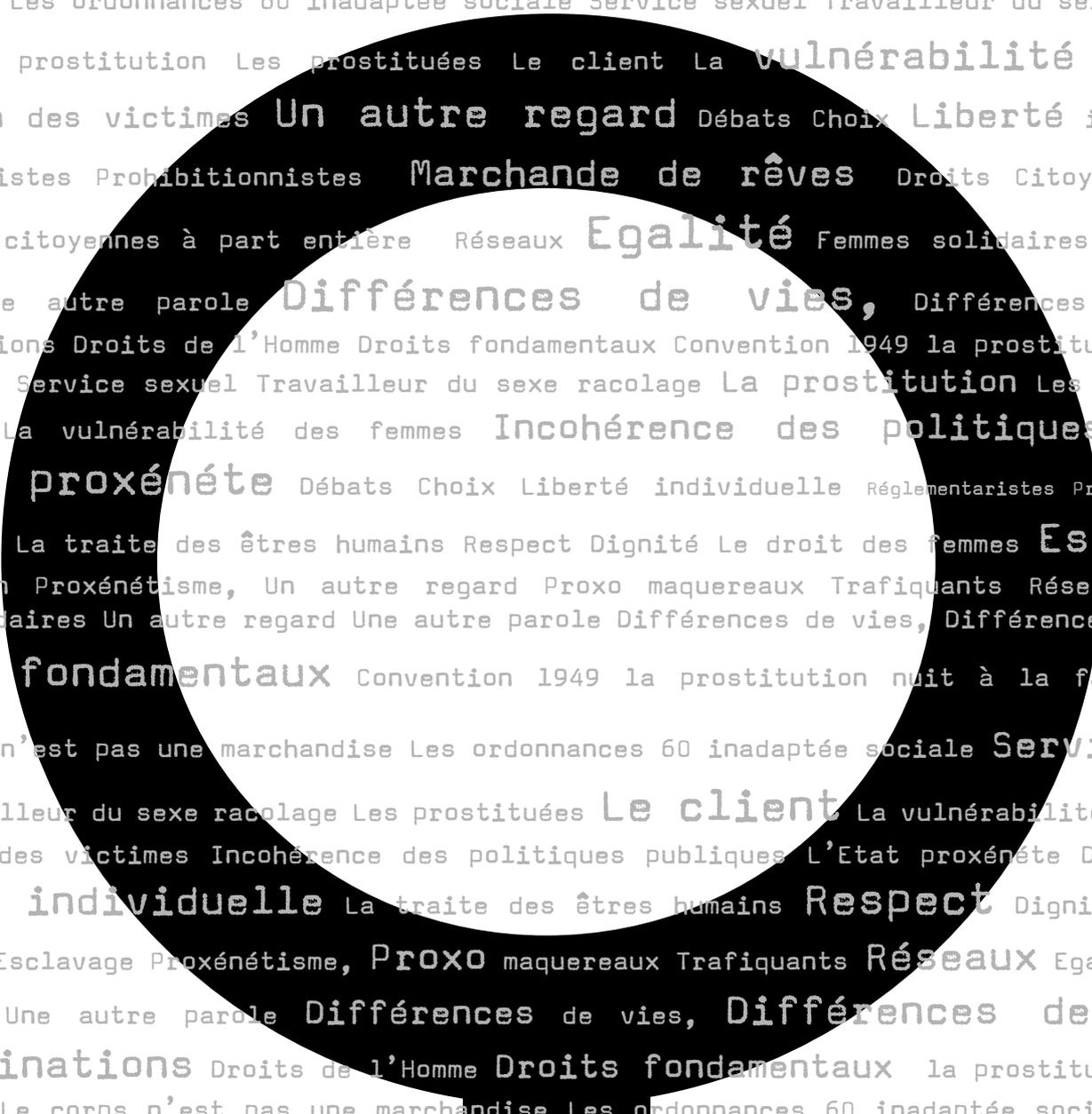
Les réseaux criminels profitent des systèmes de droits qui, à l'origine, ont été mis en place pour venir en aide et protéger les personnes étrangères et leur garantir leurs droits.

Le service de domiciliation de France Terre d'Asile lui-même a été utilisé par les trafiquants qui s'en sont servis comme boîte aux lettres pour prévenir de l'arrivée

de nouvelles jeunes femmes. De ce fait cette association a souvent dénoncé le détournement du droit d'asile par les réseaux.

Les trafiquants sont au sein même des zones d'attente, se faisant passer pour un membre de la famille d'une personne qui y est retenue. Ici aussi, nous assistons au détournement du droit d'asile que les associations de droit des étrangers ont eu tant de difficulté à acquérir. De ce fait, les droits fondamentaux se retrouvent totalement bafoués : ce n'est pas seulement le droit d'asile, le droit de visite qui sont détournés et abusés, mais le Droit de façon générale. C'est pourquoi les associations doivent continuer à se battre pour la défense des droits de l'Homme.

traite des êtres humains Respect Dignité Le droit des femmes Esclavage Proxénétisme, Un autre regard Proxo maquereaux Trafiquants Réseaux Egalité Femmes solidaires Une autre parole Différences de vies, Différences de choix, Discriminations Droits de l'Homme Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitution nuit à la famille Le corps n'est pas une marchandise Les ordonnances 60 inadaptée sociale Service sexuel Travailleur du sexe racolage La prostitution Les prostituées Le client La vulnérabilité des femmes Protection des victimes Un autre regard Débats Choix Liberté individuelle Réglementaristes Prohibitionnistes Marchande de rêves Droits Citoyenneté nous sommes des citoyennes à part entière Réseaux Egalité Femmes solidaires Un autre regard Une autre parole Différences de vies, Différences de choix, Discriminations Droits de l'Homme Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitution nuit à la famille Service sexuel Travailleur du sexe racolage La prostitution Les prostituées Le client La vulnérabilité des femmes Incohérence des politiques publiques L'Etat proxénète Débats Choix Liberté individuelle Réglementaristes Prohibitionnistes Abolitionnistes La traite des êtres humains Respect Dignité Le droit des femmes Esclavage Proxénétisme, Un autre regard Proxo maquereaux Trafiquants Réseaux Egalité Femmes solidaires Une autre regard Une autre parole Différences de vies, Différences de choix, Droits fondamentaux Convention 1949 la prostitu



3

Évolution de l'activité de l'association

29

Évolution de l'activité de l'association

I. L'action au quotidien :

- Les permanences d'accueil mobiles du Bus La lutte contre le Sida

Le Bus c'est chaque semaine, six permanences d'accueil mobiles :

- **Lundi de 14h à 19h :**
circuit Bois de Boulogne – Porte Maillot, Porte Dauphine, Amiral Bruix,
- **Lundi de 22h à 3h du matin :**
circuit Maillot – Porte Maillot, Porte d'Asnières, Porte Clichy et retour, avenue Foch, Porte Dauphine, Amiral Bruix,
- **Mercredi de 22h à 3h du matin :**
circuit cours de Vincennes – Nation, Cours de Vincennes, Boulevard Soult, Porte Dorée, Bordure du Bois de Vincennes et retour,
- **Jedi de 14h à 19h :**
circuit des Maréchaux – Boulevard Lannes, les maréchaux de la Porte Champerret à la Porte de Pantin et retour,
- **Jedi de 22h à 3h du matin :**
circuit des Maréchaux – Porte de Champerret, Porte des Lilas et retour,
- **Vendredi de 22h à 3h du matin :**
circuit Aubervilliers – Porte d'Aubervilliers, Porte des Poissonniers, Porte de la Chapelle et de Clignancourt, rue Jean Cocteau, Porte de Saint-Ouen.

Avec et Pour les personnes prostituées.

Chaque permanence d'accueil mobile est tenue par deux animatrices, agents de prévention et de professionnel de santé, médecin ou infirmière, qui en premier lieu écoutent les personnes. Dans un deuxième temps, ils les informent de leurs droits, en particulier en ce qui concerne l'accès aux soins et les méthodes de prévention. Enfin, elles les orientent, afin que les femmes puissent, entre autres, venir plus souvent et plus régulièrement à l'Abri-Bus pour une prise en charge sociale et médicale la plus complète et efficace possible.

En ce qui concerne les femmes victimes des réseaux, ces permanences d'accueil mobiles se trouvent être le seul lien humain qu'elles puissent avoir. En règle générale ces permanences d'accueil mobiles coupent l'état de solitude que vivent les femmes prostituées. Dans cette optique, les circuits sont étudiés afin d'aller au devant, à la rencontre des personnes prostituées sur Paris.

Le Bus a tenu en 2001 plus de **200 permanences** d'accueil mobiles. Au cours de ces permanences, **10679 passages** ont été notés, soit une augmentation de plus de 35% de la fréquentation par rapport à 2000 (environ 7900 passages) ; ce chiffre recouvre une population d'environ 600 personnes, parmi lesquelles 194 «nouvelles» (contre 312 en 2000).

Les 7 et 8 juillet 2001 s'est tenu, pour la troisième année consécutive (deuxième pour le Bus), le festival Solidays. 85000 personnes et 150 associations, se sont mobilisées pour cette occasion. « Les objectifs de Solidays sont de donner toujours une actualité à la lutte contre le sida, en faire comprendre les enjeux, montrer que ceux-ci dépassent la lutte contre un virus et concernent le monde politique, économique et culturel. Identifier les moyens d'actions, trouver des stratégies communes, favoriser un travail inter associatif pour montrer que la solidarité et le partage sont de vraies forces qui font aussi partie de nos objectifs. » Dans le cadre du village associatif, le Bus des Femmes a tenu un stand permettant de donner une visibilité aux actions menées.

Ces rencontres ont permis d'engager la conversation et d'échanger avec les jeunes et les autres associations présentes, notamment lors des débats auxquels nous avons participé.

Au cours de 2001, certaines personnalités sont venues participer à ces permanences mobiles, en particulier pour étudier et analyser la problématique de la traite des êtres humains

- Christine LAZERGES, présidente de la Mission d'information parlementaire commune sur les diverses formes de l'esclavage aujourd'hui et Alain VIDALIES, rapporteur,
- A plusieurs reprises, Claire BRISSET, défenseur des enfants et ses collaborateurs Patrice Blanc, secrétaire général et Alain VOGELWEITH, magistrat,
- M. Robert Finielz, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, ainsi que Mme Kostomaroff magistrat à la Chancellerie,
- Michèle MONRIQUE, membre de la délégation droit des femmes au Conseil Economique et Social,
- Alain BOCQUET, député, membre de la Mission d'information parlementaire,
- Professeur Gilles BRUCKER, conseiller auprès de Bernard Kouchner, Ministre de la Santé, et Laure ALBERTINI, conseiller technique au cabinet du ministre,
- Emmanuelle BEART, Ambassadrice pour l'UNICEF,
- Eve ENSLER, journaliste américaine et auteur de la pièce de théâtre « les Monologues du Vagin », 16 juin 2001,

D'autre part, Le 30 novembre 2001, deux de nos animatrices sont intervenues dans le cadre de la journée Mondiale contre le Sida, Débat « le rôle de l'homme dans la prévention ». L'association a également tenu un stand prévention Sida à l'hôpital Bichat, et le 24 novembre 2001 6ème Etats Généraux des Elus Locaux Contre le Sida.

Le Nouveau bus.

L'état de vétusté de l'ancien bus, acheté d'occasion en 1997 nous a amené à rechercher le financement d'un nouveau bus. Celui-ci a été cofinancé par le Conseil Régional d'Ile-de-France (24 390 €), la Mairie de Paris (24 390 €) et l'association Solidarité Sida (12 195 €).

Le 29 novembre 2001 – à bord de la péniche le Kiosque Flottant amarrée Quai Anatole France à Paris, a eu lieu

l'inauguration du nouveau Bus.

*Discours
en annexe 1.

Cette inauguration a réuni Jean-Pierre Duport* , Préfet de Région Ile-de-France ; Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ; Bertrand Delanoë, Maire de Paris ; Francine Bavay, vice présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et l'équipe municipale de Paris : Anne Hidalgo, première adjointe ; Gisèle Stievenard, chargée des affaires sociales ; Alain Lhostis, chargé de la Santé publique ; Mylène Stambouli, chargée de la lutte contre les exclusions et Christophe Caresche, chargé de la sécurité ainsi que le président de l'association Solidarité Sida.

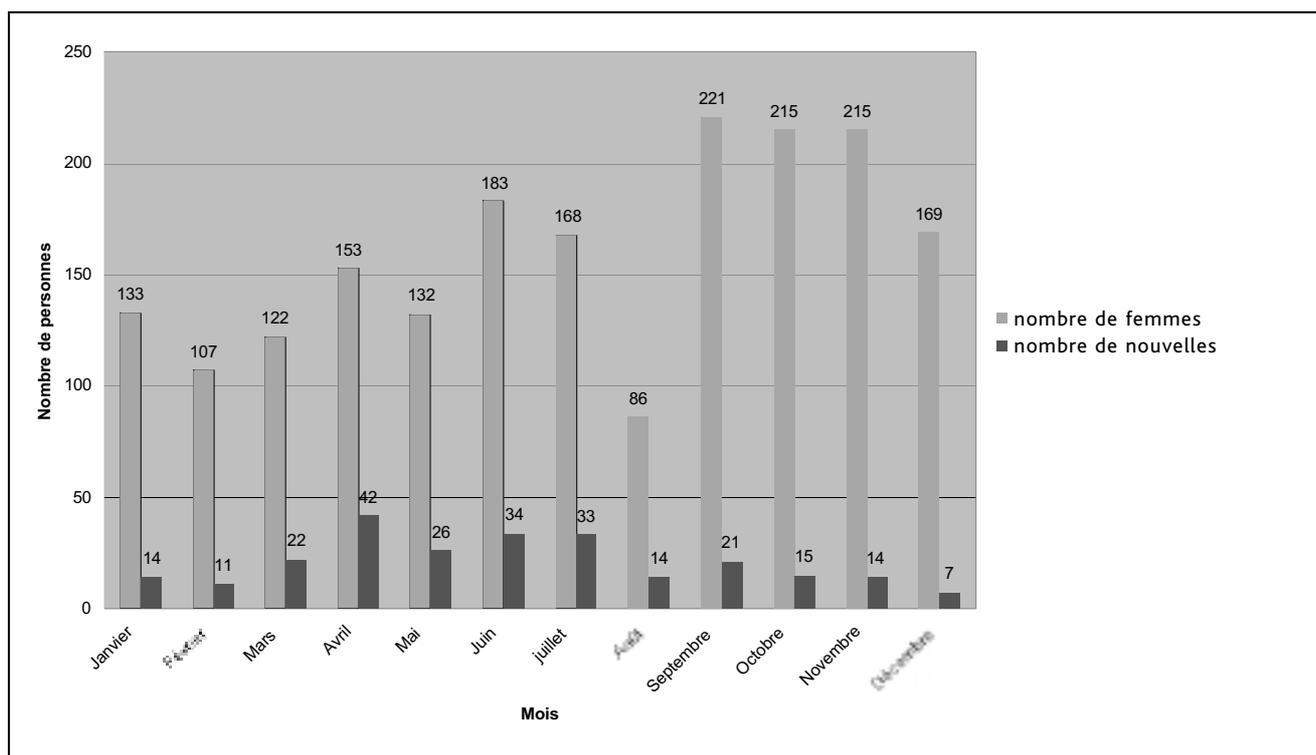
Bien d'autres partenaires et amis étaient présent, en particulier Philippe Coste, directeur de la DDASS de Paris, et l'association Autres Regards de Marseille.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration et l'équipe du Bus et les Femmes de la communauté profitent de ce rapport pour remercier toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation et partagé ce moment fort pour l'association.

Sophie Duez également présente, a récité des extraits de la pièce « Les monologues du vagin » de Eve Ensler.

Dès décembre 2001, l'Association a continué ses permanences d'accueil mobiles au volant de son nouveau bus.

fréquentation du Bus /données 2001



L'Abri-Bus. un lien social indispensable

A côté du Bus, qui a assuré en 2001 plus de 200 permanences, et afin d'être au plus près des personnes, l'Abri-Bus est ouvert du lundi au vendredi et permet aux personnes d'être véritablement suivies. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et le rôle de l'Abri-Bus n'est plus à démontrer. Lieu d'accueil, de rencontre, de soutien et d'écoute, les personnes qui se rendent au local de l'association y trouvent différents services leur permettant de chercher des réponses à leurs questions.

Rappel des services :

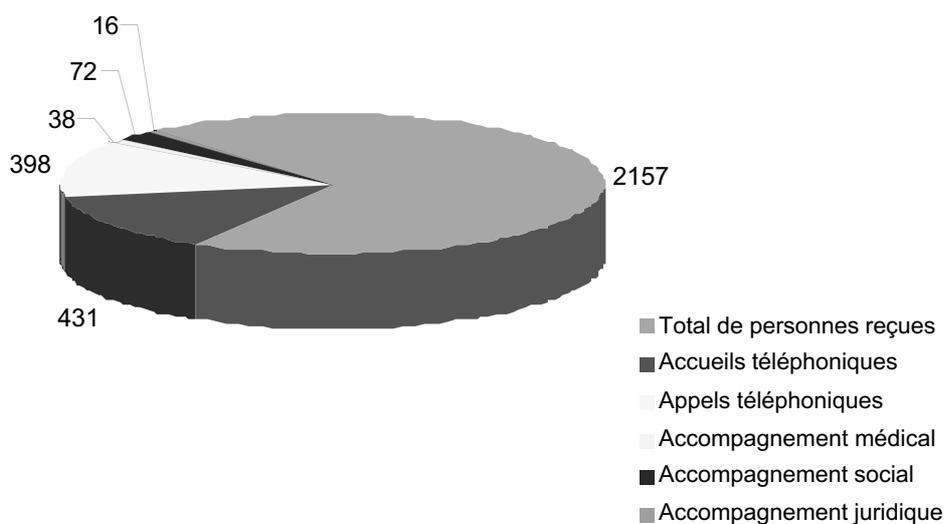
- accueil, soutien, écoute,
- accompagnement vers des structures médicales et suivi,
- accompagnement dans toutes les démarches administratives,
- accueil social et constitution de dossiers RMI, CMU, sécurité sociale, COTOREP, hébergement d'urgence, chèques-service,
- distribution de matériel de prévention,
- élection de domicile,
- permanence juridique,
- service d'aide alimentaire et d'hygiène

Notre assistance se décline en ouverture de droits à l'Aide Médicale d'Etat et à la Couverture Médicale Universelle. Ce qui a concernée encore cette année une partie importante des demandes et des besoins.

L'activité de l'Abri-Bus pour 2001 a été :

- 2157 visites, correspondant à 1700 entretiens (1510 en 2000),
- 231 dossiers administratifs constitués (48 pour le dernier trimestre dont 12 « premières demandes »),
- 98 nouvelles demandes de domiciliation (soit un total de 203 domiciliations),
- 15 dossiers de RMI constitués et instruits,
- 60 accompagnements pour l'obtention de l'Aide Médicale d'Etat de la Couverture Médicale Universelle.

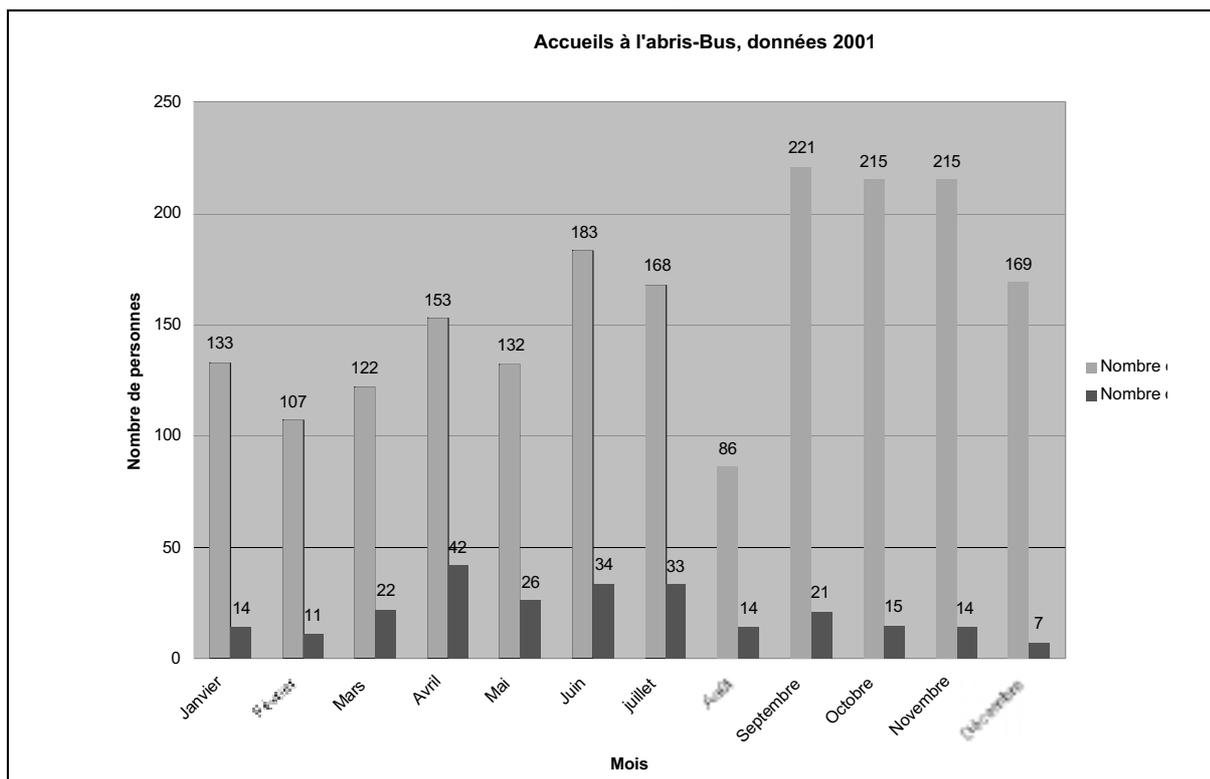
Soutiens et accueils à l'Abri-Bus, données 2001



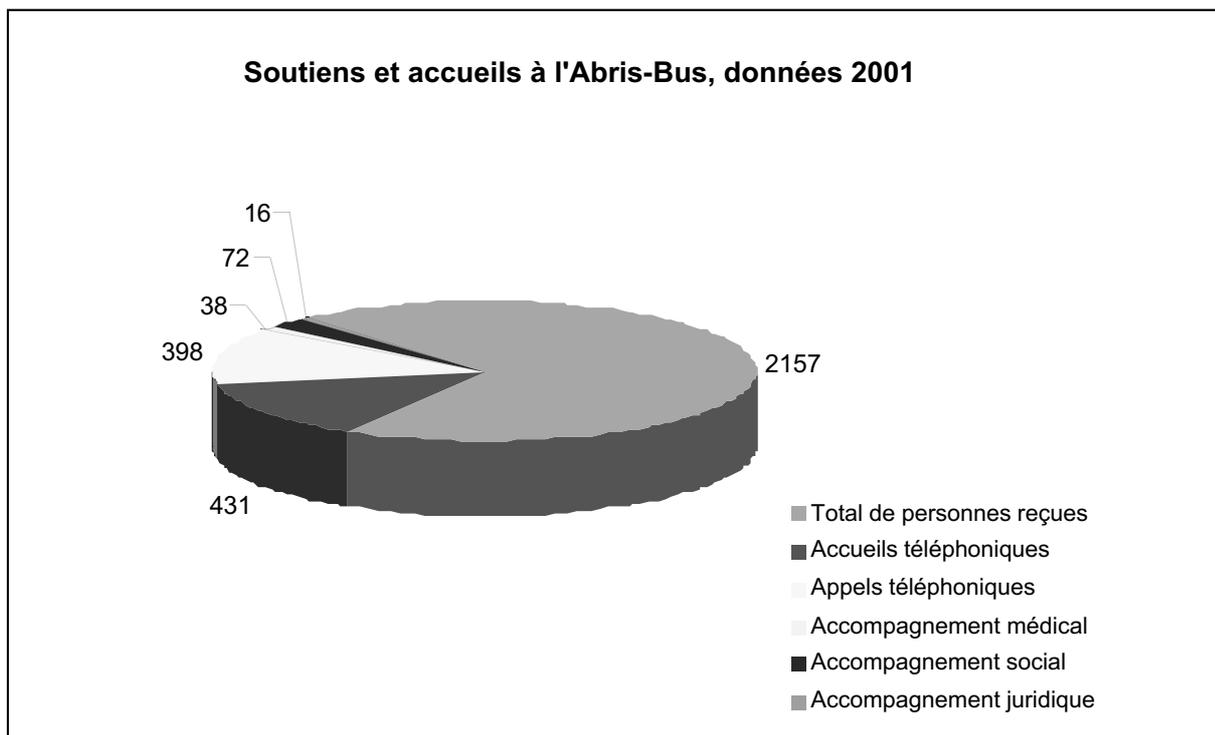
Amélioration de l'accueil

Les femmes de la communauté sont très sensibles à la qualité de l'accueil, elles ont besoin de se sentir véritablement bienvenues. Jusqu'à présent le public était familier aux animatrices. La venue au local de femmes, de langue, de trajectoires et de cultures différentes aurait pu poser quelques problèmes. Il nous a fallu beaucoup de temps pour que les femmes victimes de la traite sentent qu'elles se trouvent dans un espace de **liberté** et de **droits**. Pour améliorer la qualité de l'accueil, il serait indispensable de changer de local, pour un lieu d'accueil plus grand où pourraient se créer des espaces de Parole, de Santé, d'Emploi,...

Accueils à l'abris-Bus, données 2001



Soutiens et accueils à l'Abris-Bus, données 2001



De plus, l'évidente étroitesse des locaux actuels réservés à l'accueil est handicapante pour la convivialité et surtout pour la confidentialité, qualité primordiale à la fonction d'accueil.

Le service social

faciliter l'accès aux droits sociaux

La population rencontrée dans le cadre de l'accompagnement social est constituée majoritairement de femmes et dans une moindre mesure d'hommes travestis

Bien évidemment, il est à rappeler que le service social de l'Association ne peut, à l'heure actuelle, s'adresser qu'à des personnes de droits. Par définition une personne esclave n'est plus qu'une personne de non droits.

La reconnaissance d'une citoyenneté à part entière, sans condition, est le principal objectif du Bus des Femmes. Orientée par la coordinatrice de l'association, la personne trouve au service social un lieu d'écoute et de parole. Après une première évaluation, un projet personnalisé est élaboré dans le cadre d'une relation contractuelle.

Comme on vient de le voir les principales interventions portent sur l'accès à la Couverture médicale universelle (CMU), à l'Aide médicale d'Etat (AME), au Revenu minimum d'insertion (RMI), aux prestations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et aux allocations et aides municipales. En cas de nécessité, après enquête sociale, des aides financières peuvent être attribuées. L'accès à l'hébergement demeure une part importante de l'accompagnement social, grâce aux relations avec les associations spécialisées.

36

Le public accompagné étant majoritairement féminin, le service social est régulièrement acteur de la protection de l'enfance : actions de vigilance auprès des services sociaux, compléments d'information,...

Les situations d'urgence appellent des réponses urgentes (hébergement, résolution rapide des problèmes administratifs liés à l'accès aux soins, attribution de tickets service, aide alimentaire) concrétisées par des partenariats multiples, notamment avec la Cité Saint-Martin, la CPAM du 11ème arrondissement, Solidarité Sida, etc.

En ce qui concerne les Tickets-Services : ce sont en moyenne 4 tickets par personne et par mois (6 au maximum) qui ont été distribués en 2001. Au cours des trois derniers mois 2001, sur 38 personnes (toutes entre 25 et 40 ans) ayant bénéficié des ces tickets, 35 étaient des femmes seules et souvent sans abri. Les Tickets-Services couvrent toujours une aide alimentaire ponctuelle et exceptionnelle d'urgence.

Pour répondre à cette urgence l'association a pu distribuer en 2001, en partenariat avec Solidarité Sida, 450 tickets (l'équivalent de 2060 €) reçus en quatre fois (février, avril, juillet et octobre).

Autres missions essentielles pour l'accompagnement social : l'information sur les droits et devoirs du citoyen, la vie quotidienne et particulièrement ce qui touche à l'environnement immédiat de la personne, et la « réconciliation » avec les services publics.

Le service social du Bus des Femmes s'efforce de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des membres de la communauté par des actions de prévention, de sensibilisation et d'information sur les difficultés potentielles rencontrées par ce public ; à l'élargissement, au renforcement et à la pérennisation des partenariats avec les membres du réseau de l'association et à leur sensibilisation aux problématiques inhérentes aux personnes prostituées.

Dans le cadre de cette action, le 11 juin 2001 forum des solidarités du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Les outils d'intervention :

Accueil 5 jours par semaine, 7 heures par jour, sans rendez-vous, entretiens, évaluation méthodique, démarches téléphoniques, courriers, rapports sociaux, réunions de synthèse sur des situations individuelles, orientations, participation systématique aux réunions d'équipe, statistiques, participation ponctuelle aux permanences mobiles, aux réunions de régulation d'équipe, recherche documentaire, sont les principaux outils d'intervention.

La Fnars

Pour Elles, agir pour une citoyenneté

Toutes les associations membres de la Fnars* sont concernées, entre autres, par la prostitution. A ce titre l'association les Amis du Bus des Femmes est la première association de santé communautaire à devenir membre de la « commission prostitution » de la FNARS. Les réunions de cette fédération ont pour objectifs un échange d'informations et de bonnes pratiques des différentes associations.

La position de la Fnars rejoint celle du Bus et « condamne fermement toute forme d'exploitation de la prostitution d'autrui, mais ne se situe pas dans le registre des associations prônant « l'abolition de la prostitution ». » Tout comme la Fédération, le Bus s'engage à écouter ces personnes revendiquant des droits, et à les soutenir lorsque ces droits sont légitimes, notamment en matière de droits sociaux et de sécurité.

Pour les personnes victimes d'exploitation, la Fnars considère que la prostitution d'autrui attente gravement à la dignité humaine, et à celle des femmes en particulier ; elle demande que la France se dote d'un cadre législatif approprié permettant

*Prostitution, texte d'orientation de la FNARS en annexe.

d'assurer protection et sécurité aux victimes tout en leur permettant de choisir entre le maintien sur notre territoire ou le retour dans leur pays d'origine.

La Mairie de Paris. les contrats locaux de sécurité

La Mairie de Paris dans le cadre des contrats de sécurité a mis en place un groupe de travail prostitution et traite des êtres humains. Le comité de pilotage qui réunit à la fois des élus, des magistrats, des représentants de diverses institutions, auditionnera l'ensemble des associations et des personnes qualifiées. Un rapport doit être élaboré ainsi que des propositions visant à offrir des solutions sociales pour les femmes prostituées et pour mettre en place des systèmes de protection pour les victimes de la Traite des êtres humains

L'accompagnement médical un partenariat efficace

•1. Les données chiffrées

Suite aux permanences hebdomadaires réalisées dans le bus et aux permanences quotidiennes au local, l'association les Amis du Bus des Femmes oriente et accompagne les femmes nécessitant un suivi médical.

Si le Bus entretient des relations privilégiées avec le Centre de la Croix-Rouge du Moulin-Joly, de par sa proximité géographique, d'autres acteurs interviennent. Ainsi, le Bus a dirigé des femmes vers différents centres médicalisés (la clinique des Bluets, la polyclinique de l'hôpital Saint Antoine, l'hôpital Bichât, etc.)

La coopération avec le Centre médico-social « Moulin Joly ».

En 2001, Le Centre Médico-social « Moulin Joly » a* reçu 256 personnes, dont 173 femmes soit 68%, orientées par notre association

Origine géographique

L'Afrique Subsaharienne est l'origine la plus représentée avec 55%.

Origine géographique	Effectifs	Proportion
Europe central	54	31,5 %
Afrique Subsaharienne	87	50,8 %
Amérique Sud et centrale	5	2,9 %
Asie	1	0,6 %
Afrique du Nord	10	6 %
Non précisés	14	8,2 %
Totaux	171	100 %

Pathologies rencontrées

> VIH

Dépistage du VIH :

Une forte demande de dépistage VIH a été observé (90 % de la population totale) dont 11% sont revenues positives.

Aucun cas positif de VIH n'a été dépisté chez les ressortissantes d'Europe Centrale.

Traitements :

Le traitement ARV (anti-rétroviral) est mis en place dans les cas suivant :

- lorsque les CD4 sont inférieur ou égale à 350
- lorsque les femmes présentent une altération rapide de leur état général de santé
- lorsque les femmes ont une apparition de signes cliniques et une charge virale supérieure à 30000

Sur ces bases :

- 50 % des femmes ont eu un traitement ARV
- 33 % n'avait pas d'indication de traitement
- 17 % n'ont pas adhéré au traitement, soit parce qu'elles l'ont refusé, soit parce qu'elles ont été perdues de vue

Les femmes sous traitement sont suivies soit au Moulin Joly, soit en centre hospitalier (APHP Pitié, St Antoine, Bichat, P. Brousse, Tenon)

> Hépatites virales

Le dépistage des hépatites virales est réalisé dans les conditions suivantes :

- à la demande
- selon le facteur de risque
- en cas d'existence de signe d'appel

Sur ces bases :

- 19 cas positifs VHC
- 1 cas positif de VHB

> Grossesses

Une demande de diagnostic de grossesse a été formulé par 45 femmes.

23 d'entre elles ont eu recours à l'IVG, 2 ont mené leur grossesse à terme.

Sur 110 accompagnements médicaux menés par les animatrices du Bus, 47 concernaient des démarches en vue de procéder à des interruptions volontaires de grossesses. Dans la majorité des cas, ces grossesses, évidemment non désirables, ont abouti à un avortement avec accord du trafiquant. En 2001, nous avons suivi deux femmes enceintes pendant les neuf mois de leur grossesse qui ont du rester jusqu'à l'accouchement sur le trottoir. Ce qu'il est advenu de ces enfants ? Nous ne le savons pas ; toutes les possibilités de trafics sont alors imaginables.

> Pratiques sexuelles à risque

Par rapport aux pratiques sexuelles à risque (rupture de préservatif, rapport sexuel non protégé) 32 femmes ont eu une consultation, dont 2 ont abouti à un traitement.

• 2. Constats

Les constats de « désaffiliation », de désinsertion ou d'exclusion que font aujourd'hui les médecins et les travailleurs sociaux dans leur pratique quotidienne (toxicomanes, alcooliques, personnes atteintes par l'infection du VIH, S.D.F., R.M.Istes...) renvoient à une prise de conscience des limites de l'intervention médicale. Le médecin généraliste occupe une place d'observateur et de témoin privilégié des pathologies de l'exclusion, des problèmes des populations et de leurs besoins de santé et, de façon plus large, des pratiques sociales dans le quartier .

Les acteurs sanitaires et sociaux ayant à suivre et accompagner des personnes et des familles en difficulté sont confrontés à des situations souvent dégradées où se mêlent maladie et « symptôme social » ; on y rencontre un certain nombre de pathologies : santé mentale, solitude et stress, dépression et mal-être, alcoolisme et toxicomanie, tuberculose et Sida,...

Faute de moyens, il est possible de discerner mais impossible de traiter de façon dissociée, la part relevant d'une réponse médicale de celle relevant d'une réponse sociale ; cela oblige aujourd'hui l'ensemble des acteurs sociaux à une approche nouvelle de l'action sanitaire et sociale, nécessitant une redéfinition et une parfaite connaissance des rôles et des fonctions de chacun. Cette démarche passe par une réflexion sur le rôle et la fonction de chaque intervenant dans l'action sociale et nécessite pour le médecin, comme pour le travailleur social, une connaissance des autres acteurs sanitaires et sociaux, de leur rôle et de leur fonction afin de pouvoir travailler ensemble de façon transversale.

40

II. Renforcement du pôle médico-social

Par delà l'action quotidienne, telle la domiciliation, l'aide à l'accès aux droits (RMI, CMU, Aide médicale d'Etat...) qui doivent être poursuivies, l'équipe du Bus est confrontée à des demandes plus spécifiques. La demande de logement exprime un besoin assez souvent exprimé par les femmes prostituées dites traditionnelles. En raison des dossiers à remplir et des pièces à fournir (fiche de salaire), la location d'un appartement privé et surtout d'un appartement social est souvent rendue impossible. L'unique solution est donc une chambre d'hôtel, parfois partagée avec

un enfant, pour un coût mensuel exorbitant (8 à 12 000 francs par mois). En l'absence d'autre solution, l'action pour l'accès à l'obtention des logements sociaux auprès de la Mairie de Paris est bien sûr à poursuivre.

Par ailleurs, un bilan social doit être envisagé sur les lieux mêmes de prostitution pour les nombreuses femmes âgées, souvent réticentes à demander une aide.

Le soutien juridique

Droit d'Urgence ou l'urgence des droits

Les permanences juridiques : Intervention des bénévoles (juristes et avocats) de Droits d'Urgence

Les bénévoles de Droits d'Urgence tiennent la permanence juridique au sein de l'association. Par équipes de deux ou trois personnes, chaque bénévole possédant une spécialité juridique différente, ils répondent le mieux possible aux problèmes qui leur sont exposés (droit des étrangers, droit pénal, droit fiscal, et droit de la famille principalement).

Chaque rendez-vous pour la permanence juridique est pris par la coordinatrice. Ce « filtrage » permet ainsi de mieux cerner le problème et de l'exprimer de manière précise. Dans le cadre d'un premier rendez-vous, l'équipe de Droits d'Urgence écoute la demande afin de mettre en exergue les données juridiques à traiter. Suite à cet exposé, elle décide s'il y a matière à un suivi du dossier de manière approfondie ; c'est-à-dire si des recherches factuelles ou juridiques sont nécessaires, voire si la saisine d'une juridiction s'avère possible. Mais dans la majorité des cas, le travail des bénévoles consiste à donner des informations et des conseils sur le point soulevé. Bien souvent, le sujet d'inquiétude pour lequel la personne se rend à la permanence juridique cache d'autres ruptures de droit qui remontent à la surface dès lors qu'ils sont évoqués.

Lorsque la situation exposée ne peut trouver aucune solution juridique, les juristes de Droits d'Urgence expliquent, avec toute la diplomatie et le tact nécessaires, que la demande ne pourra pas aboutir. Cette situation se retrouve notamment en matière de droit des étrangers.

En revanche, si un suivi du dossier apparaît possible, l'équipe de Droits d'Urgence expose à la personne concernée quelles sont les pièces à réunir ou les démarches à effectuer pour le prochain rendez-vous. Ce délai est également employé par les bénévoles pour accompagner la personne dans les recherches juridiques qu'elle ne peut pas accomplir seule.

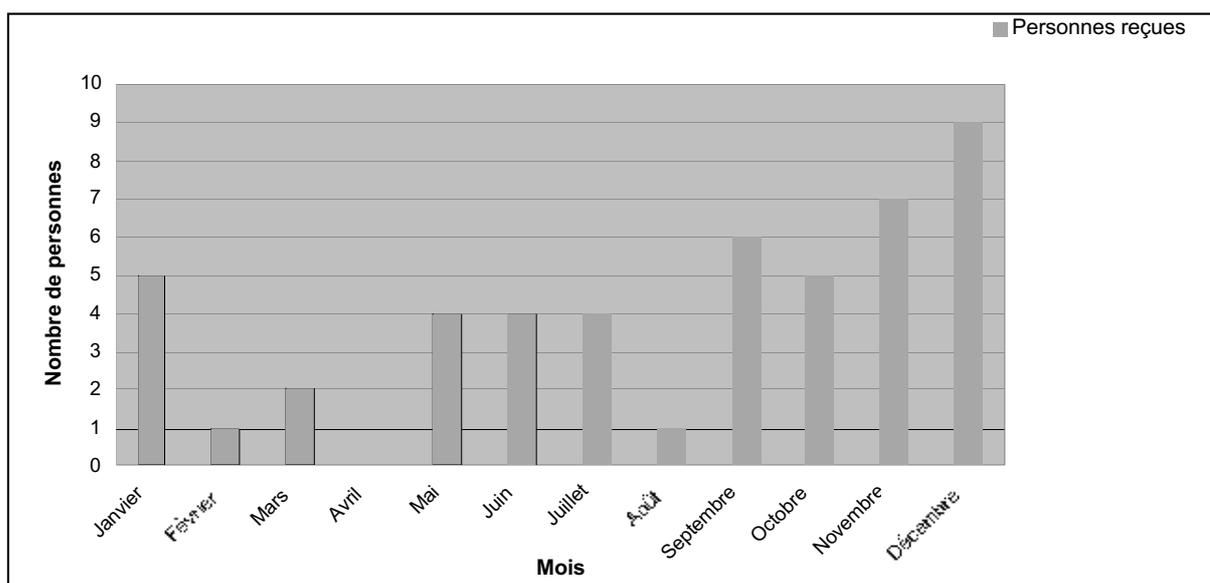
Le travail mené en commun entre Droits d'Urgence et le Bus des femmes est devenu indispensable à la prise en charge des difficultés juridiques des personnes venant au Bus. En effet, les situations juridiques exposées sont le plus souvent complexes et précises, traduisant une succession de ruptures de droits.

La régularité des permanences juridiques, tenues le plus souvent par les mêmes bénévoles, permet d'une part de pouvoir donner une réponse rapide et efficace; et d'autre part d'établir une relation de confiance avec les avocats.

De l'établissement de cette confiance dépend la bonne prise en charge du dossier juridique. En effet, une réponse adaptée ne peut être fournie qu'à la condition que les bénévoles de Droits d'Urgence aient connaissance de l'ensemble de la situation de chaque personne. Or, il apparaît que certaines femmes se refusent au début à exposer dans les détails leur histoire, leurs difficultés et leurs angoisses. C'est pourquoi la régularité des permanences ainsi que le suivi des dossiers prennent un aspect primordial dans l'établissement de ce rapport de confiance et permettent le bon fonctionnement de la permanence juridique.

Par ailleurs, comme les chiffres le montrent, la matière la plus souvent mobilisée est le droit des étrangers. **L'obtention de papiers est souvent, pour ne pas dire toujours, synonyme d'arrêt de la prostitution dans les mois qui suivent.** Au regard de la diversité de ses règles et de leur complexité, l'intervention de Droits d'Urgence au sein de l'association est devenue incontournable dans la prise en charge et l'aide effectives apportées au public concerné.

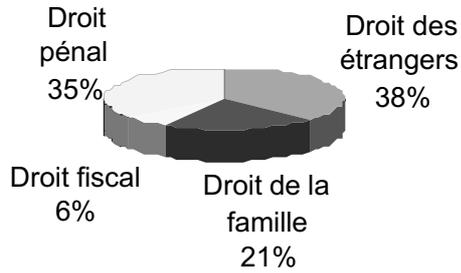
Permanences juridiques données 2001



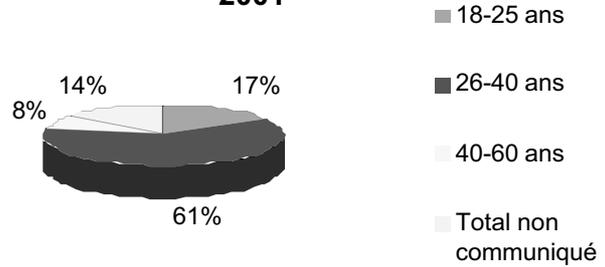
Les permanences juridiques se tiennent à l'Abri- Bus deux fois par mois, le jeudi de 18h à 20h30. En 2001, 20 permanences juridiques ont eu lieu, au cours desquelles 48 personnes ont été reçues. Quatre types de dossiers ont alors pu être montés :

- 18 dossiers « droit des Etrangers »,
- 17 dossiers « droit Pénal »,
- 10 dossiers « droit de la Famille »,
- 3 dossiers « droit Fiscal ».

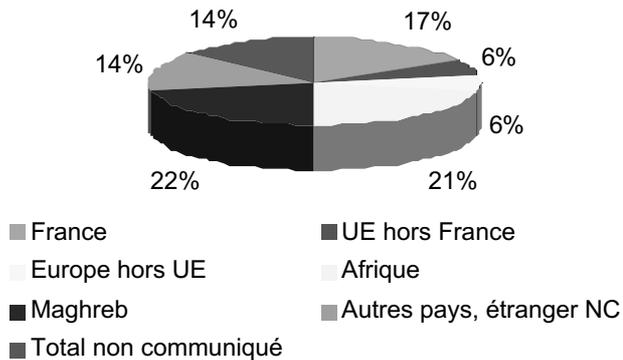
Dossiers juridiques, données 2001



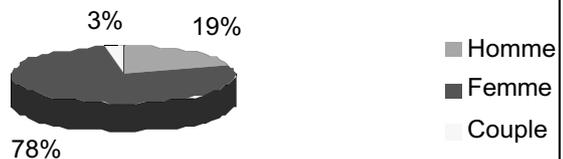
Répartition par âge des bénéficiaires des permanences juridiques, données 2001



Répartition par nationalité des bénéficiaires des permanences juridiques, données 2001



Répartition par sexe des bénéficiaires des permanences juridiques, données 2001



La permanence Formation/Emploi : Pour un vrai choix...Vers une nouvelle carrière. un projet innovant

*A ce sujet :
"Sénat, Rapport
d'activité 2000",
*Les politiques
publiques
et la prostitution*,
rapporteur :
Dinah Derycke.

Dans les années 60, la France devient abolitionniste* et fonde sa politique sur la lutte contre le proxénétisme. Le législateur ne prend pas en compte la réorientation des femmes prostituées, mis à part dans les Ordonnances 60. Mais depuis cette époque, les propositions d'emploi qui leur sont habituellement faites ne tiennent pas compte de leurs potentialités, de leurs besoins, de leurs souhaits et de leurs demandes. Nous dirions même de leur savoir faire et de leur savoir pensé. Il est vrai que dans les ordonnances de 1960, toujours applicables et appliquées, les femmes prostituées sont considérées comme des inadaptés sociaux.

Partant de ce constat, à la demande même des femmes prostituées dites traditionnelles, l'Association a décidé en 2001 de leur proposer quand elles le souhaitent une **réorientation de carrière**. Depuis plusieurs mois nous avons alerté les pouvoirs publics, afin de leur signaler que de nombreuses femmes prostituées souhaitaient arrêter leur activité prostitutionnelle et qu'elles nous sollicitaient quotidiennement afin de connaître de possible orientations.

Aucune action d'accès aux droits et au travail ne peut se dérouler correctement et en toute fiabilité, avec et pour les femmes, si celles-ci continuent à subir quotidiennement l'exclusion et les discriminations. Il s'agit donc de développer avec elles des actions qui fassent que leur vie de femme au quotidien puisse se dérouler dans des conditions de dignité et de respect, sans jugement. Nous savions que les situations de précarité semblent être une des causes principales amenant des femmes sur le terrain de la prostitution, que ce soit de façon occasionnelle, ou de façon permanente.

Il est certain qu'à Paris, pour beaucoup d'entre-elles, le RMI n'est pas suffisant pour vivre dans des conditions de dignité. Parfois même, le dispositif RMI, souvent mené sans formation valorisante ou sans formation du tout, les conduit à poursuivre leur activité prostitutionnelle. Au sein de la communauté nous avons donc mené une réflexion autour de la valorisation de carrière.

De nos jours nous devrions pouvoir concevoir que l'activité prostitutionnelle n'est pas toujours aliénante. Il s'agit donc de développer des programmes de remise à niveau, de formation et d'emploi. Pour beaucoup de femmes prostituées le problème n'est pas tant qu'elles ne veulent pas changer d'activité, c'est qu'elles ne peuvent pas en changer.

Avant de mettre en place ces permanences, nous avons effectué des repérages courant septembre 2001 auprès des personnes concernées avec lesquelles nous avons organisé à l'Abri-Bus des réunions afin de travailler à partir de leurs demandes et en prévision de leurs difficultés.

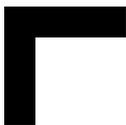
La mise en place de ces Permanences Formation/Emploi se décline selon deux axes :

- une permanence hebdomadaire dans l'Abri-Bus, rue du Moulin Joly,
- une permanence mobile hebdomadaire dans le Bus, permettant d'aller au devant des personnes.

L'objectif de ces permanences Formation/Emploi, en partenariat dès le début avec les professionnels de l'ANPE Couronnes du 11ème arrondissement de Paris, est de faire connaître à ces femmes les possibilités et les perspectives de nouvelles carrières, d'évaluer leurs ressources professionnelles, de monter les dossiers de demandes de stages, de formations et/ou d'emplois, d'orienter, de conseiller puis de soutenir et d'accompagner les femmes tout au long de leur parcours de recherche d'emploi.

Les professionnels de l'ANPE Couronnes savent n'être ni dans l'intrusion ni dans le jugement au regard de leur trajet de vie. Cette action doit s'inscrire dans le droit commun et prend en compte les situations de discriminations que vivent au quotidien ces femmes. Il faut que les personnes prostituées puissent, au cours de ces formations, retrouver confiance en elles. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes concernées par l'action ; au début nous les avons estimées à une cinquantaine ; ce sont des femmes seules, âgées de 40 à 50 ans et pour la plupart en charge de famille.

Le tract ci-dessous a été distribué au cours des permanences mobiles de prévention. Elaboré avec la communauté, il avait pour objectif d'informer, en évitant toute confusion entre cette action Formation/Emploi et les actions de prévention santé déjà existantes.



**Pour un vrai choix.....
Vers une nouvelle carrière.....**

L'association les Amis du Bus des Femmes s'est toujours attachée à mener des actions de défense et la reconnaissance de vos droits, de vos droits de citoyennes à part entière.

Dans ce cadre et, pour répondre à la demande de nombreuses d'entre vous, nous avons décidé de mettre en place une permanence mobile d'informations et d'orientations sur des disponibilités d'emplois, de formations et de stages.

Chaque semaine – nous avons pensé au mercredi après midi – vous pourrez rencontrer, si vous le souhaitez, avec nous, dans le BUS, des spécialistes qui vous renseigneront sur comment réorganiser votre carrière professionnelle.

Au cours de ces permanences, vous aurez l'occasion de faire un bilan complet de

vos droits sociaux ainsi que de vos compétences professionnelles.

Nous devons déterminer dès à présent les points de rendez-vous de ces Permanences d'Accueil Formations/Emplois.

Dites-nous le lieu qui vous conviendrait le mieux.

Pour cela contactez France au 01 43 14 98 98 aux heures d'ouverture du local, rue du Moulin-Joly.

Merci de votre confiance.

Très amicalement.L'Equipe du BUS

Femmes, avant tout.....août 2001

Les permanences emploi au local ont débuté en novembre 2001, neuf personnes ont demandé à bénéficier du dispositif.

Au 31 décembre 2001 :

- huit étaient entrées dans le dispositif,
- une en était sortie.

Premiers résultats ... premiers constats....

Parmi ces femmes :

- 2 ont leur baccalauréat.
- 5 ont un niveau équivalent au BEPC.

Pourtant, malgré ces qualifications, beaucoup de CES sont proposés dans le cadre des reconversions.

Difficultés rencontrées

Pour optimiser ces permanences, le partenariat Bus/ANPE doit être plus concerté, afin d'éviter des démarches trop lourdes. Les femmes sont encore trop souvent orientées vers des organismes d'accès aux droits sociaux, d'évaluation, d'orientation et de soutien à la recherche d'emploi alors qu'une formation, un stage ou un emploi d'emblée leur conviendrait d'avantage.

Comme pour les autres types de permanences, le travail d'accompagnement reste essentiel. Il se traduit en premier lieu par les démarches à effectuer par ces femmes auprès des ASSEDIC et de l'ANPE, approches importantes pour qu'elles puissent entrer dans un processus de démystification de l'Administration.

Les financements de l'association :

En 2001, le financement de nos actions a porté majoritairement sur la **lutte contre le Sida** :

- la DDASS de Paris, mission Sida : 243 918 € (1 600 000 FF). Il est à noter qu'en 1999 nous recevions sur cette même ligne budgétaire 304 898 € (2 000 000 FF), malgré l'accroissement de nos actions de prévention (de 1999 à 2001, les permanences d'accueil mobiles sont passées de 4 à 6).
- la CPAM de Paris, mission prévention Sida : 45 734 € (300 000FF).
- le département de Paris : 38 112 € (250 000FF) dans le cadre de nos actions de prévention.

En ce qui concerne nos actions de type social, elles n'ont été financées que par la **DDASS de Paris** : 15 245 € (100 000 FF) sur la ligne budgétaire exclusion, précarité, et la même somme sur la ligne budgétaire prostitution

En ce qui concerne l'action pour l'Emploi des femmes prostituées « Pour un vrai choix...Vers une nouvelle carrière », seule la **FNARS** a financé cette action à concurrence de 13 720 € (90 000 FF) dans le cadre des actions innovantes 2001.

Malgré le soutien des élus du Conseil Régional Ile de France, en particulier de Mme Francine Bavay, vice-présidente du Conseil Régional et de Jean-Luc Romero, conseiller régional et président de l'association des élus locaux contre le Sida, nous n'avons reçu en 2001 aucune subvention du Conseil Régional, que ce soit pour nos actions de lutte contre la Sida ou de solidarité avec les femmes.

De même, aucune subvention ne nous a été allouée par le département de Paris pour nos actions en matière sociale.

Il faut rappeler par ailleurs que le Conseil Régional Ile de France, la Ville de Paris et Solidarité SIDA ont financé **l'achat du nouveau bus**. (cf. p. 32).

Le financement du Bus se situe donc encore essentiellement - pour des raisons historiques - dans le champ du SIDA, alors que nos actions ont tendance à se situer désormais plus dans le champ des actions sociales, même si la prévention du SIDA reste une partie importante de nos activités. Il nous semble souhaitable qu'en 2002 un début de rééquilibrage puisse se faire, afin que le financement traduise mieux l'ensemble de nos actions et de nos projets.

L'ÉQUIPE DU BUS DES FEMMES EN 2001

Directrice

Claude BOUCHER

Coordinatrice

France ARNOULD

Secrétaire

Nathalie TREMBLAY

Animatrices

Mimi HEUMISSI

Jacqueline LACHEVRE,

Eulalie NOEL,

Gaby PARTENZA,

Leïla ZAIR,

Médecins

Jean-Yves GAUTHIER,

Grigori NEKKERICH

Infirmière

Monique DJURIC

Assistante sociale

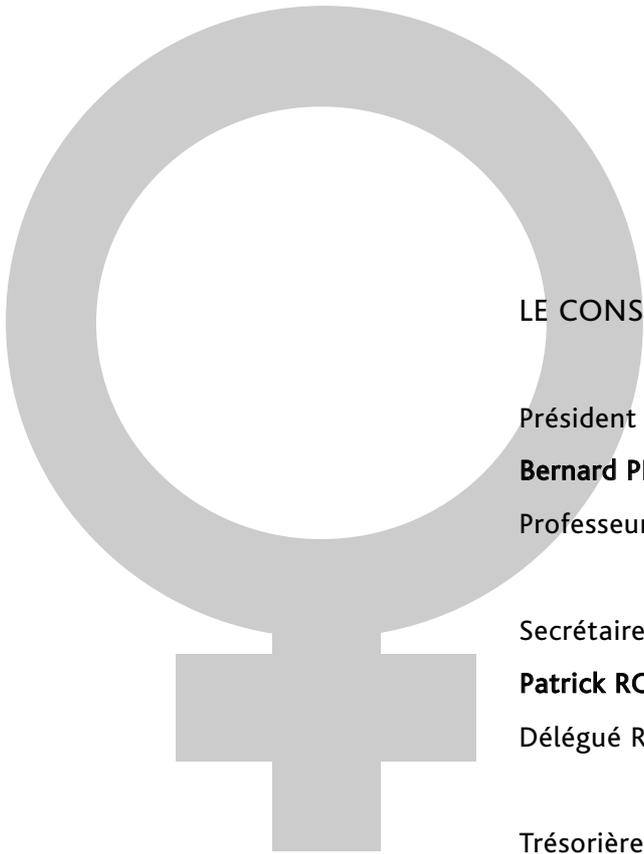
Maryse DUBRULLE

Sophie OUBDA

(à partir de septembre 2001)

association
les amis du
bus ♀ des
femmes





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Bernard PISSARRO

Professeur de Santé Publique, retraité

Secrétaire général

Patrick ROUYER

Délégué Régional de la FNARS Ile De France

Trésorière

Jeany COUTELLE

Cadre en communication retraitée

Administrateurs

Monique CALON

Travailleuse sociale

Anabelle GILG

Bio-statisticienne

Ange-Mathieu MEZZADRI

Médecin

Pedro MECA

Directeur Associatif

Olivier TAULERA

Médecin

Médias

Prostitution et traite des êtres humains

- **Le Parisien** – les 13 et 15 janvier 2001 – à propos des manifestations de riverains dans le 17ème
- **RMC** – 1er février 2001 à 8h15 – *Plate-forme contre les trafics humains*,
- **Europe N°1** – 1er février journal 2001 – *Plate-forme contre les trafics humains*,
- **Libération** – 2 février 2001 – « *Le trottoir de Lyon embarrassé par l'Est* »,
- **LE VRAI Papier Journal** – numéro 7 février 2001 – *Trafic de femmes en Europe*,
- **TF1** – diffusée le 7 février 2001 – *Emission Combien ça coûte - thème la fiscalité*,
- **Radio Libertaire** – 9 février 2001 de 19h à 21h30 – *Emission de la revue « Raison présente » de l'Union Rationaliste- la Prostitution* avec Michèle Perraud, Delphine Gardet et Gaby,
- **Le Figaro** – 27 février 2001 – « *Des femmes transformées en marchandises* »,
- **ProAsile** – n°4 février 2001 – *Les filières de la traite des êtres humains*,
- **LCI** – dans le cadre de la campagne des Municipales à Paris –
les candidats face aux associatifs
 - le 26 février Yves Contassot,
 - le 27 février Bertrand Delanoë,
 - le 28 février Philippe Seguin,
 - le 1er mars Jean Tibéri,
- **FR3** – 21 mars 2001 à 20h 45 – « *ce qui fait débat* » émission présentée par Michel Field,
- **Prochoix** – n°17 mars-avril 2001 – *Prostitution, la double peine des prostitué/es*,
- **Libération** – le 30 avril 2001 –
- **TF1** – 4 mai 2001 – *Journal de 20h PPDA*,
- **A Nous Paris** – 21 mai 2001 – *le Journal de la RATP* diffusé dans le Métro,
- **Femme Actuelle** – à paraître fin juillet

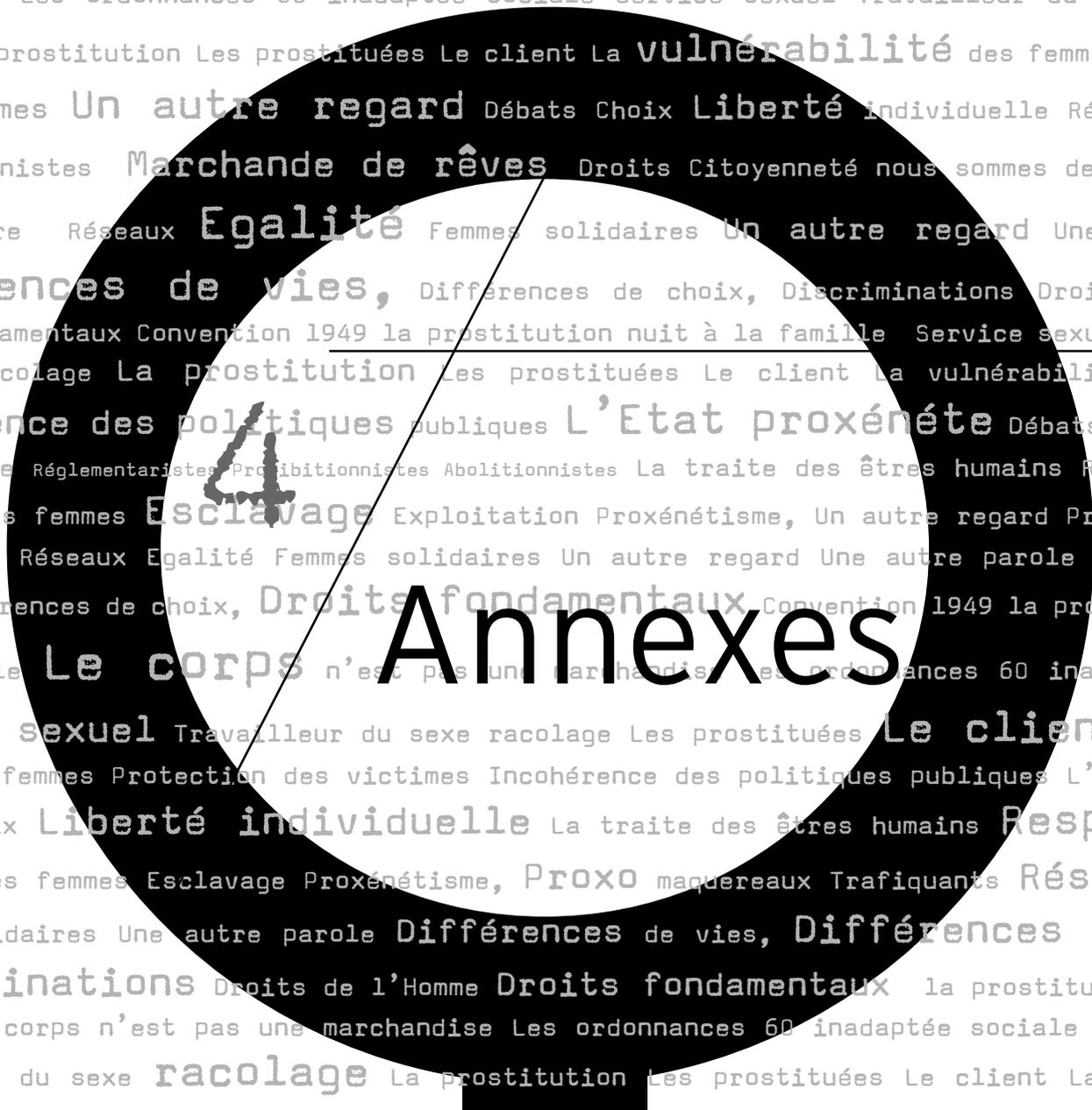
- **Envoyé Spécial** – *Spécial Sida* – émission programmée en juin prochain (à confirmer),
- **le 18ème du Mois** – n°77 – *trafics*,
- **Le Parisien** – août 2001 – *article sur les mineurs isolés*,
- **Le Monde** – 25 août 2001 – *La traite des filles de l'Est alimente la prostitution en France*,
- **Radio Urgence** – 22 août 2001 – Monique Djuric – émission en direct,
- **TF1** – 22 août 2001 *journal de 20h* – Gaby sur les trafics d'êtres humains,
- **Radio Bleue/Radio Urgence** – 27 août 2001 – *émission en différé* – Maryse
- **Le Journal du Dimanche** – le 2 septembre 2001 – *mineurs*.
- **France Culture** – 11 septembre 2001 de 16h à 17h – *débat sur les trafics*,
- **RTL** – 16 septembre 2001 *Infos* – *mineurs*,
- **Hommes et Libertés** – Septembre/Novembre 2001 – *Pour une protection des victimes de l'esclavage sexuelle*,
- **Le Monde diplomatique** – novembre 2001 – *l'Europe de l'Ouest, proxénète des femmes de l'Est*,
- **Le Monde** – 15 novembre 2001 – *Adolescents à l'encan par Claire Brisset*,
- **France soir** – 1er décembre 2001 – *Inauguration du nouveau Bus de femmes*,
- **le Parisien** – 4 décembre 2001 – *un nouveau bus accueille les prostituées*,
- **Nord Eclair** – 4 décembre 2001 – *Forum sur la prostitution à la Préfecture de Lille – les femmes marchandise*,
- **La Voix du Nord** – 4 décembre 2001 – *Cette « marchandise » qu'on s'échange...*,
- **Tribune de Genève** – 7 décembre 2001 – *les prostituées et l'euro*,
- **Le journal de Paris** – 13 décembre 2001 – *Les députés s'attaquent à la prostitution des mineurs*,
- **Libération** – 13 décembre 2001 – *Abolir de nouveau l'esclavage*,
- **Le Figaro** – 14 décembre 2001 – *L'esclavage de retour en France*,
- **France Inter** – le 17 décembre 2001 6h30/8h *interview de Marie-Christine Ledu*.
- **LCI** – le 18 décembre 2001 de 9h à 10h – *on en parle*.
- **France Soir** – 19 décembre 2001 – *Les sévices aux enfants dopés par la mondialisation*,
- **Le Nouvel Observateur** – 20 décembre 2001 – *Dossier : la prostitution des mineurs, le scandale*

remerciements

Remerciements :

Pour leur soutien et leur action de partenariat

Claire Brisset, défenseur des enfants, et ses collaborateurs ; **Pierre Charasse**, ambassadeur ; **Sophie Duez**, actrice ; **Emmanuelle Béart**, ambassadrice pour l'UNICEF ; l'équipe de juristes de l'association **Droits d'urgence** ; la **DASS de Paris** ; **Autres regards**, **ALC**, **Philippe Boudin**, coordinateur national de la Plateforme ; la **Cimade** ; le **GISTI** ; La **Ligue des Droits de l'Homme** ; **France Terre d'Asile** ; **Cabiria** ; le **PASTT** ; l'**OCRTEH** ; la **Mairie et le département de Paris** ; la **Préfecture de Paris** et la **Préfecture de Région** ; le **Conseil Régional d'Ile-de-France** ; la banque **Martin Maurel** ; la banque **Dexia** ; **Henri Rabourdin**, commissaire aux comptes ; **Francis Boff**, expert comptable ; **Robert Badinter**, sénateur président de la Commission des lois au Sénat ; la **FNARS** ; l'**Amicale du Nid** ; les **Kiosques flottants** qui nous ont mis à disposition à titre gracieux la péniche où s'est déroulée l'inauguration ; le **Centre Croix-Rouge du Moulin-Joly** ; **Sophie Guéroult**, graphiste ; les équipe des **CDAG de Bichât** ; et de **Ridder** ; **Christine Lazerges**, Députée présidente de la Mission d'information ; **Alain Vidalies**, député rapporteur de la Mission d'information ; le **Centre Europe** ; le **service maternité de l'Hôpital Cochin** ; **Médecins du Monde – Mission France** av. Parmentier ; **Diagonal** ; la **Policlinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine** ; la **clinique des Bluets** et la **clinique des Lilas** ; la **CAF** ; la **CPAM** ; **Re-Vivre Ile-de-France** ; la **Fondation Chérioux** ; **MAAVAR** ; le **centre d'action sociale Chemin Vert** ; la **Cité Saint-Martin** ; **Solidarité Sida** ; l'**ANPE** du 11ème arrondissement ; **AIDES Arc-en-ciel** ; les **Amis des haltes de la rue** ; **Lucille Brandi**, avocate ; **Caroline Mecary**, avocate ; **Valérie Pichon**, avocate ; **Eve Ensler**, auteur ; les établissements **Gruau** ; **Hervé Hamon**, Président du tribunal pour enfants de Paris ; **Solenne Dubois**, auditrice de justice ; **Isabelle De Kochko**.



4

Annexes

Annexe 1

Discours prononcé par Monsieur Jean-Pierre DUPORT, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, lors de l'inauguration du Bus le 29 novembre 2001.

Monsieur le maire,
Monsieur le président du conseil régional,
Monsieur le président de l'association des amis du bus des femmes
(Professeur PISSARRO)

Je vous remercie de m'avoir convié à l'inauguration de votre nouveau bus. Cet outil de travail est vraiment emblématique de l'action que vous menez depuis plus de 12 ans.

C'est en effet en 1989 qu'a débuté l'action de votre association, originale à plusieurs titres.

Originale parce qu'elle est communautaire : vous travaillez pour mais aussi avec les personnes prostituées, afin de leur rendre la parole.

Originale parce qu'elle est itinérante grâce au bus qui est l'outil qui rend possible une présence régulière de l'équipe de prévention sur l'ensemble des sites de prostitution de la capitale : vous allez à la rencontre des personnes qui se prostituent, du bois de Vincennes au bois de Boulogne, en passant par les boulevards des maréchaux, et vous allez au-delà de la seule prévention en prenant en compte l'ensemble des questions soulevées par celles qui montent dans le bus.

Ce bus est un refuge pour les personnes qui vivent dans des conditions très difficiles, tant physiquement que psychologiquement, et par là même, un symbole.

Tout d'abord un lieu protégé des agressions de l'extérieur, qu'il s'agisse du froid, ou de la violence quotidienne. Un lieu pour se sentir moins seul, prendre un café et obtenir un peu de réconfort. Enfin et surtout un lieu où l'on est à l'abri des jugements, où l'on peut être accueilli, écouté, informé dans le respect et la dignité.

Dans ce bus des agents de prévention qui ont suivi une formation mais aussi un personnel médical et social accueillent, rassurent, informant, orientent, dans plusieurs langues, et distribuent du matériel de prévention, préservatifs, gels et kits stérilisés.

Ces professionnels, je ne l'oublie pas ont, eux aussi, des conditions de travail difficiles, nuit après nuit, qu'il gèle, qu'il pleuve ou fasse trop chaud, dans un environnement loin d'être toujours paisible. Ils s'attachent malgré tout à renforcer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes prostituées. Cette action itinérante, relayée par d'autres associations, est complétée par des permanences sociales à l'abri-bus ainsi que par une permanence juridique régulière tenue par des juristes bénévoles.

Au plus près du terrain et des personnes, le bus est aussi un observatoire, un lieu de recueil d'informations où l'on prend la température d'une époque, d'où l'on alerte les pouvoirs publics, j'y reviendrai.

Au delà des sentiments que nous pouvons éprouver face aux dures réalités que sont la misère sexuelle de beaucoup d'adultes, le sort fait aux femmes dans notre société, pire encore l'esclavage subi par des mineurs, l'action que vous menez renvoie à nos convictions fondamentales sur l'in-

tégrité de la personne humaine, de sa santé, sa citoyenneté, et à une certaine conception de l'action publique et l'initiative privée.

L'Etat (DASS) pour sa part s'honore de participer au financement du fonctionnement de l'association pour plus de 60% dans le cadre des actions de sensibilisation et d'information sur la prévention du SIDA, des hépatites et autres maladies sexuellement transmissibles ainsi qu'au titre du soutien social et médico-social.

Le solde est apporté par les collectivités territoriales, qui ont également financé l'acquisition de ce bus, par la caisse primaire d'assurance maladie et des fonds privés qui assurent un apport complémentaire indispensable.

Je sais les difficultés auxquelles vous êtes confrontés avec notamment la question lancinante des répercussions de votre action sur certaines formes de prostitution.

Face à certaines réalités, financer l'action des associations ne suffit pas. C'est pourquoi le Premier ministre a décidé récemment de renforcer l'arsenal juridique pour pénaliser les clients de personnes prostituées mineures de plus de 15 ans.

Il s'agit d'une première réponse face à des questions posées en des termes nouveaux à notre société :

- Comment agir face à la violence du milieu de la prostitution, aux réseaux de trafic humain ?*
- Comment aider les personnes prostituées sans cautionner certaines pratiques criminelles ?*

La France s'est longtemps battue, au niveau associatif comme au niveau politique, pour que la protection de la Santé publique passe avant toute autre considération, pour que le souci du respect de la vie et de la personne vienne avant

celui de la régularité de ses droits et des pratiques en cause. Cette action est nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Je peux vous confirmer la mobilisation de l'Etat sur ces questions, dans le cadre d'une réflexion commune pour adapter les actions, avec et pour les personnes prostituées.

C'est la position que je souhaite réaffirmer ce soir devant vous tous, en remerciant les professionnels et les bénévoles de l'association des amis du Bus des Femmes pour le travail effectué, mais aussi en les encourageant pour la poursuite de leur action et de leur réflexion.

Annexe 2

Rapport CRF par Marc Barry

La file active générale : N = 256 (femmes et hommes)

En 2001, 256 personnes, dont 30 hommes, déclarent se prostituer. 171 de ces personnes ont fréquenté le Moulin Joly pour la première fois au cours de cette année.

Caractéristiques générales. Progression des principales communautés migrantes

Nouveaux et nouvelles patient(e)s déclarant se prostituer.

H & F	Nouvelles (aux) patient(e)s se prostituant	Europe Centrale	Afrique Subsah.	Amérique Sud & Centre	Asie	Afrique du Nord
2000	99	38	14	0	0	22
2001	171	54	87	5	1	10

56

La majorité des nouvelles et nouveaux patient(e)s font partie de communautés migrantes (7 % de ces personnes sont de nationalité française). Les deux contingents les plus importants viennent d'Afrique subsaharienne et d'Europe centrale, pour la plupart, victime d'un trafic. A noter l'apparition récente de personnes d'origine extrême orientale.

De plus, depuis quelques mois, l'arrivée des femmes d'origine chinoise se prostituant dans la capitale nous a été signalée. Par leur mode de prostitution, ces femmes s'avèrent très difficiles à repérer. Méfiantes, les rares femmes croisées pendant les permanences, ont fui des tentatives d'approche...

La file active des femmes prostituées. N = 226

Nouvelles patientes 2001

Femmes	Nouvelles patientes se prostituant	Europe Centrale	Afrique Subsah.	Amérique Sud & Centre	Asie	Afrique du Nord
2000	87	36	13	0	0	21
2001	159	51	87*	2	1	4

** Désormais majoritaires, leur arrivée massive sur les trottoirs parisiens, depuis quelques mois, a bouleversé encore un peu plus l'équilibre de la communauté.*

Qui les adresse ?

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
Bus des femmes	56%	79%	78%	80%	73%
Amicale du Nid	14%		12%		
Autres*	30%	21%	10%	20%	27%

*dont PASTT

En tout 173 personnes furent adressées par le Bus des Femmes, dont 156 femmes. 150 parmi celles-ci déclarent se prostituer. Les hommes (17), majoritairement transsexuels, ne sont pas comptabilisés dans les données qui suivent, leur demande relevant essentiellement de la médecine générale.

Age moyen

Deux groupes d'âge :

- Des populations en rupture de lien social, présentes sur le territoire depuis longtemps, d'origine Française, de la CEE et d'Afrique du Nord.
- Des populations beaucoup plus jeunes, nouvellement arrivées sur le territoire, soumises au trafic. D'une façon générale, nous retrouvons ces deux profils dans les différents caractères analysés.

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
Age moyen*	24,9	36	25	33	38

*D'après les documents fournis

L'âge moyen de la population d'Afrique subsaharienne s'est considérablement rajeuni, passant de 32,6 ans en 2000 à 25,6. On retrouve dans ce réseau de prostitution organisée, des femmes, jeunes (14 à 20 ans), venant de pays anglophones, majoritairement de Sierra Leone et du Nigeria. Les autres communautés ont un âge moyen stable par rapport à 2000 :

Les femmes appartenant aux réseaux d'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Russie, Slovaquie, Moldavie...) sont jeunes, de 16 à 35 ans environ.

Temps de fréquentation et nombre de passages

On remarque :

Un temps de fréquentation court des populations soumises au trafic.

Un faible nombre de passage pour ces mêmes populations, en adéquation avec le peu de pathologie retrouvé actuellement.

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
Moyenne en mois	9,3 mois	21,9 mois	9,1 mois	25,3 mois	26 mois
Nombre de passages	12,7	43,1	6,3	81	42,9
Nombre de passage/mois	1,4	2	0,7	3,2	1,7

En ce qui concerne les femmes victimes des réseaux de l'Est, le premier contact est souvent teinté d'une grande méfiance. Un climat de confiance ne sera instauré qu'à l'issue d'un événement particulier, véritable test, tel un accompagnement médical. Très intéressées par les messages de prévention et l'offre de soins médicaux, les contacts établis sont parfois fugaces. La plupart des femmes sont en effet régulièrement déplacées vers d'autres lieux en France ou à l'étranger.

Pathologies rencontrées

Diagnostic du VIH

Une demande forte de dépistage VIH dans les populations victimes de réseau de traite des êtres humains soumises au trafic.

Une prévalence moyenne de 11%

Une prévalence de 11,4% pour l'Afrique subsaharienne, probable reflet de l'épidémie des pays d'origine.

Les ressortissantes d'Europe Centrale ne sont pas actuellement contaminées.

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
Demandes de dépistage VIH*	102 (92%)	5 (36%)	61 (91%)	2 (40%)	5 (17%)
VIH positifs N=25 (11%)	12 (11,4%)	5 (36%)	0	1 (20%)	7 (23%)
Inconnu (non testé) N = 25 (11%)	10 (9%)	1 (7%)	9 (13%)	0	5 (17%)

*La demande de dépistage VIH peut être répétée plusieurs fois pour une même personne au cours de l'année.

Traitements antirétroviraux

2001 Femmes prost. Sous ARV N = 25 VIH > 0	Af Subsah N = 12	Af Nord N = 5	Europe Centrale N = 0	CEE N = 1	Française N = 7
Pas d'indication de traitement N = 8/25 (32%)	4 (33%)	1 (20%)	0	0	3 (43%)
AVR/Nbre de VIH N = 14/25 (56%)	6 (50%)	4 (80%)	0	1 (100%)	3 (43%)

Diagnostic des hépatites

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
VHC positifs					
N = (%) Inconnus (non testé)	3 (3%)	3 (21%)	0	2 (40%)	11 (37%)
N = (%)	62 (58%)*	7 (50%)	39 (58%)	2	11 37%
Ag HBs positifs	0	0	1 (2%)	0	0
Inconnus (non testé)	17	4	18	2	16
Protégées	39	4	20	3	10

*Rappelons qu'une majorité de cette population est très peu à risque de contamination VHC et ne présente aucun signe en faveur d'une contamination. (cf. tableau des addictions)

Addictions

2001 Femmes prost. N = 226	Af Subsah N = 106	Af Nord N = 14	Europe Centrale N = 67	CEE N = 5	Française N = 30
Toxicomanie N = 25 (11%)	2 (2%)	3 (21%)	0	2 (40%)	18 (60%)
TT substitution N = 20/25 (80%)	2 (100%)	3 (100%)	0	2 (100%)	13 (72%)
Ethylisme N = 33 (15%)	13 (12%)	3 (21%)	4 (6%)	3 (60%)	10 (33%)

! *après une consultation pour risque dans un hôpital de l'AP-HP. 13 de celles-ci ont donné lieu à une demande de β HCG plasmatique (diagnostic de grossesse).

Grossesses et risque sexuel

2001 Femmes prost.	Af Subsah	Af Nord	Europe Centrale	CEE	Française
N = 226	N = 106	N = 14	N = 67	N = 5	N = 30
Demande de β HCG N = 45 (20%)	18 (17%)	3 (21%)	23 (34%)	1 (20%)	0
IVG N = 23 (10%)	7 (7%)	2 (14%)	14 (21%)	0	0
Grosse à terme N = 2 (1%)	1 (1%)	0	1 (2%)	0	0
Consultations* pour risque sex. N = 32 (14%)	16 (15%)	0	16 (24%)	0	0
Traitement du risque* N = 2 (1%)	1 (1%)	0	1 (2%)	0	0

*après une consultation pour risque dans un hôpital de l'AP-HP. 13 de celles-ci ont donné lieu à une demande de β HCG plasmatique (diagnostic de grossesse).

Annexe 3

Texte fondateur de la Plateforme contre la traite des êtres humains

" Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. "

Article 4. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - 1948

Plateforme contre la traite des êtres humains

Cette plateforme regroupe des associations intervenant auprès de personnes prostituées (Amicale du Nid national, A.L.C. Nice, Autres Regards Marseille et Avignon, A.R.S. Antigone Nancy, Les Amis du Bus des Femmes), la Ligue des Droits de l'Homme ainsi que Philippe Boudin, ancien directeur du Comité Contre l'Esclavage Moderne.

État des lieux

Depuis environ trois ans, les associations membres de la plateforme constatent l'arrivée massive de femmes étrangères victimes de trafic et soumises à la prostitution. Ce nouvel esclavage ne cesse de croître et s'enracine dans toutes les villes françaises. Ces femmes sont originaires d'Europe Centrale et Orientale, des Pays Baltes, des Balkans et d'Afrique de l'Ouest. Elles sont abusées, trompées, vendues, violées et torturées aux fins d'exploitation sexuelle par des groupes criminels organisés. Amenées clandestinement en France, souvent après avoir été asservies dans d'autres pays d'Europe, ces femmes sont privées de tous leurs droits fondamentaux.

Les associations signataires estiment à plusieurs milliers le nombre de femmes victimes de trafic en Ile de France. De son côté, l'Office Central de Répression de la Traite des Etres Humains (OCRTEH) reconnaît que désormais la prostitution de rue en région parisienne est majoritairement issue du trafic. Une situation analogue est constatée à Nice et dans la plupart des villes de France.

Alors que certains pays européens ont mis en place des mécanismes de protection des victimes de la traite, la France continue à considérer ces femmes comme des

étrangères en situation irrégulière. Dès lors aucune protection réelle des victimes ni aucun programme de réhabilitation ne peuvent être envisagés.

L'OCRTEH ne dispose d'aucun outil juridique spécifique pour lutter contre la traite des êtres humains. En l'absence de volonté politique, les forces de police ne disposent pas de structure où adresser les victimes pour les protéger. Ce contexte favorise le développement de la traite internationale des êtres humains.

La plateforme dénonce l'extrême précarité de la situation sanitaire de ces personnes. Les associations de terrain constatent une dégradation constante de leur santé et la présence de toutes les pathologies liées à l'exclusion et aux mauvais traitements. Les membres de la plateforme ont alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur cette question. Elles constatent et regrettent leur immobilisme.

Les recommandations de la plate-forme

Nécessité de disposer d'une définition juridique

Concernant la Convention contre le Crime Transnational Organisé (CTO) et ses deux protocoles additionnels, l'un contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, l'autre contre le transport illégal des migrants, la plateforme

- demande que la France, après avoir signé la dite Convention contre le CTO et ses deux protocoles, lors de la Conférence des signatures à Palerme du 12 au 15 décembre 2000, ouvre le processus de ratification dans les plus brefs délais, sous réserve qu'il soit expressément mentionné que le retour d'une victime de la traite des personnes dans son pays d'origine ou dans l'Etat Partie où elle résidait de façon permanente ne peut être effectué que de manière volontaire en prenant dûment en compte la sécurité de la dite personne ;

- regrette que la protection des victimes de la traite des personnes soit seulement " envisagée " par les Etats Parties à la Convention contre le CTO et à ses deux protocoles ;

- souligne cependant l'intérêt de la définition proposée par le protocole contre la traite des personnes dans son article 2 bis.

l'expression " traite des personnes " y désigne :

" le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, en recourant à la force, à la menace ou d'autres formes de contraintes ou par enlève-

ment, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou en donnant ou en recevant des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes "

Cette définition précise que :

" le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée telle que définie ci-dessus est sans incidence lorsqu'un des moyens mentionnés ci-dessus a été employé "

" le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite de personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens mentionnés dans le présent article "

" le terme "enfant" désigne toute personne âgée de moins de 18 ans "

Cette définition constitue une base juridique qui devrait être introduite par le législateur dans le droit français.

La plateforme demande qu'une incrimination spécifique à la traite des êtres humains, telle que définie ci-dessus, soit introduite dans le nouveau code pénal.

63

Nécessité d'une politique de protection des victimes de la traite

Parce qu'il est un devoir d'apporter assistance et protection à toutes les victimes d'infractions pénales et de protéger leurs droits fondamentaux, la France doit mettre en œuvre sans délai une politique de protection et de réhabilitation des victimes de la traite des êtres humains. Celle-ci devrait prévoir :

- la délivrance d'un titre de séjour aux personnes victimes de la traite ;
- la mise en place de programmes d'assistance et de réhabilitation ;
- la création et/ou le renforcement de structures d'hébergement et d'accompagnement médical, social et éducatif
- la création de refuges sécurisés pour les personnes qui se sentent menacées de représailles.

En raison de l'état de la traite en France et de son expansion, la plateforme réaffirme l'urgence à agir.

La plateforme réclame :

- l'arrêt immédiat de toutes mesures d'éloignement des personnes victimes de la traite des êtres humains ;
- la création d'urgence d'une structure de coordination nationale et de suivi de programmes. Celle-ci devrait être composée des pouvoirs publics concernés - Justice, Intérieur, Affaires Sociales, Santé, Affaires Etrangères - et des associations partenaires ;
- l'affectation de moyens appropriés aux services de police spécialisés et aux associations pour respectivement lutter contre les auteurs de la traite et les réseaux et pour protéger les victimes.

La plateforme :

approuve et soutient la Mission d'Information Parlementaire sur les diverses formes d'esclavage contemporain, présidée par Mme Christine LAZERGES, Première vice-présidente de l'Assemblée Nationale - rapporteur M. Alain VIDALIES.

rappelle la nécessité d'une évaluation globale de la traite des êtres humains en France et réclame l'élaboration d'une proposition de loi prenant en compte les deux volets indissociables de la problématique de la traite : renforcement de la répression des auteurs de la traite et protection des victimes.

Paris, le 15 avril 200

Annexe 4



Supplément de la Gazette

n°02 - février 2001

Prostitution

réf. : 02/01

Fnars - Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
76, rue du faubourg Saint Denis - 75010 Paris - fnars.nationale@libertysurf.fr / tél. : 01 48 01 82 00 / fax 01 47 70 27 02.

Texte d'orientation

Adopté par la Conseil d'administration de la Fnars des 8 & 9 décembre 2000

Les associations membres de la Fnars sont toutes concernées par la prostitution. Les associations spécialisées dans le soutien aux personnes en situation ou en danger de prostitution le sont par la nature même de leur travail : elles forment un groupe de réflexion au sein de la fédération.

Toutes les autres le sont par le fait que certaines personnes accueillies ou hébergées peuvent être ou avoir été concernées, d'une façon ou d'une autre, qu'elles en parlent ou non.

Il est apparu souhaitable au conseil d'administration de la Fnars de mobiliser davantage l'ensemble du réseau autour des personnes concernées par ce phénomène.

Constats

La prostitution est trop souvent représentée, notamment par certains médias, de façon caricaturale, victimisante ou banalisante, occultant la réalité des personnes concernées et de ce qu'elle vivent.

On condamne, à juste titre, ce qui est volontiers médiatisé, comme le développement du tourisme sexuel, la prostitution enfantine, la montée en puissance des mafias pratiquant le trafic international d'êtres humains, et on tolère d'autant plus des formes de prostitution dites classiques, considérées comme banales, inévitables, voire légitimes.

Pourtant la prostitution touche de nombreuses personnes dans notre pays qui n'entrent pas dans ces cadres médiatiques : prostitution de survie, de fin de mois, de toxicomanes, de jeunes en galère qui "se débrouillent", d'étudiantes, de personnes âgées....

La prostitution n'est pas limitée à certains espaces publics, elle est plus diffuse, se déplace, évolue rapidement : minitel, internet, salons de massage, hôtels de standing, foyers, bars, clubs, services d'escorte, etc. Le proxénétisme ne disparaît pas, il se transforme. La prostitution masculine augmente, et ce phénomène touche surtout les jeunes. Diverses formes de

toxicodépendances sont fréquentes chez les personnes se prostituant.

Par ailleurs, certaines personnes prostituées revendiquent un statut professionnel indépendant et s'auto organisent pour réclamer des droits, dont celui d'exercer leur activité en sécurité.

Le développement de ce phénomène, associé à celui de la prostitution migrante et des trafics internationaux de femmes, a favorisé l'émergence d'un discours présentant la prostitution sous deux formes : l'une qui serait librement choisie, pouvant bénéficier d'un statut social, l'autre inacceptable, contrainte, aux mains des réseaux de trafiquants internationaux.

Certains partisans de cette distinction proposent comme solution la mise en place d'un modèle de réglementation autorisant à nouveau l'existence légale d'établissements spécialisés dans la vente de services sexuels, ce qui permettrait selon eux de contrôler les prostitué(e)s sur le plan de la régularité du séjour, et sur le plan sanitaire.

Cela signifie en contrepartie le rejet dans une clandestinité et une exclusion encore plus grandes de toute personne prostituée en situation irrégulière, ou contaminée.

En ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains, nous demandons que les mesures nécessaires d'information et de prévention soient prises dans tous les milieux sensibles pour que soient appliquées avec la plus stricte rigueur les mesures prévues dans la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes" de 1979, la "Convention des droits de l'enfant" du 20 11 89, et le chapitre 1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui traite de la dignité humaine.

Accompagnement et réinsertion des personnes

Nous prenons également acte que l'ordonnance n° 60-1246 du 25 11 60 est toujours en vigueur. Elle devait permettre la mise en place dans chaque département d'un "Service de Prévention et de Réinsertion Sociale" (SPRS) ayant la mission de "rechercher et accueillir les personnes en danger de prostitution, leur fournir l'assistance dont elles peuvent avoir besoin (...) et exercer toute action médico-sociale en faveur des personnes qui se livrent à la prostitution". Ce texte est la base fondamentale des actions menées par les associations spécialisées.

Nous constatons malheureusement qu'il est très peu appliqué, puisque de très nombreux départements ne sont pas dotés de SPRS.

Nous demandons instamment aux pouvoirs publics que ce texte soit appliqué dans sa plénitude, en donnant aux associations spécialisées et aux personnels qualifiés qu'elles emploient tous les moyens nécessaires pour exercer et développer leur difficile mission, dans tous les départements : travail dans la durée, supervision des équipes, horaires d'accueil, moyens logistiques, etc.

Les organismes publics dans leur ensemble doivent également faciliter l'accès des personnes se prostituant à la totalité de leurs droits, y compris sociaux, et favoriser la sortie de la prostitution par toute mesure adaptée, particulièrement en matière de remise de dette fiscale lorsque cela est nécessaire.

Au sein de la fédération

La question du client

Au sein de notre fédération comme ailleurs, nous pensons qu'un travail de réflexion sur le client est nécessaire. C'est un travail difficile qui ne doit tomber ni dans la moralisation simpliste et partisane, ni dans la répression pure et simple. Nous souhaitons y participer, notamment en favorisant dans notre réseau des actions de sensibilisation dans les établissements recevant des hommes, clients potentiels ou effectifs, ainsi qu'une réflexion plus générale sur le droit à une vie sexuelle des personnes hébergées.

Par ailleurs, un travail sur les pratiques prostitutionnelles entre personnes incarcérées nous semble également souhaitable, qui devra intégrer, outre la question des conditions de leur vie sexuelle, celle des revenus de ces personnes. La commission justice de la Fnars sera sollicitée.

Animation du réseau

La Fnars apporte un soutien total aux associations spécialisées dans l'aide aux personnes prostituées et salue l'intérêt de leurs actions.

Par ailleurs, la fédération souhaite que l'ensemble des associations adhérentes non spécialisées bénéficient de l'expérience et du savoir faire des précédentes pour se mobiliser davantage dans la réflexion sur ces difficiles questions, afin de pouvoir mieux venir en aide aux personnes qu'elles accueillent qui pourraient être concernées par la prostitution sous l'une ou l'autre de ses formes.

Une évolution des mentalités sur ces questions est indispensable, afin de ne plus entendre dire que la prostitution n'est pas un problème ou qu'elle n'existe pas dans tel secteur, parce qu'on ne la repère pas.

Un travail de sensibilisation et de formation a déjà été entrepris dans notre réseau. Il sera poursuivi et amplifié par des stages de formation plus nombreux ainsi que des rencontres locales, régionales ou nationales. Les relations avec les partenaires seront également développées, dans le respect des orientations définies dans cette motion.

à commander

♦ *Recueils et documents* - n°07 / Travail social et prostitution
mai 2000 – 80 p – 8 euros (50 francs)

L'exploitation de la prostitution

Nous considérons que la prostitution d'autrui attente gravement à la dignité humaine, et à celle des femmes en particulier. La traite des êtres humains, dans tous les contextes, doit être fermement condamnée par tous les Etats et les organismes internationaux. Nous nous félicitons à ce sujet des progrès réalisés dans ce sens lors de la Conférence de l'ONU sur les trafics de femmes et d'enfants à Vienne en Octobre 2000.

A cette occasion, nous attirons l'attention des pouvoirs publics et de leurs représentants sur la situation particulière d'une population victime de réseaux mafieux internationaux de traite des personnes, jeunes femmes venues le plus souvent actuellement des pays de l'Est Européen et d'Afrique sub-saharienne, dont le nombre est en augmentation constante et rapide depuis plusieurs années.

Victimes d'un véritable trafic, très souvent sans papiers en règle sur notre territoire, elle ne bénéficient en France que de droits réduits au minimum, susceptibles d'être expulsées comme des coupables, au risque de retomber sous la coupe de réseaux parfois très violents, donc au risque de leur vie.

Nous demandons que la France se dote d'un cadre législatif approprié permettant d'assurer si besoin à toutes protection et sécurité (mise à l'abri des violences mafieuses), à celles qui le souhaitent un maintien sur notre territoire (titre de séjour et aide à l'insertion), et à celles qui veulent rentrer au pays un retour dans des conditions correctes.

D'un point de vue plus général, nous prenons acte avec satisfaction des paroles de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité en réponse aux questions posées en 99 par de nombreux parlementaires à la suite d'un courrier envoyé par nos soins aux élus des deux chambres : "le gouvernement français réaffirme son engagement au niveau national et international contre la traite des êtres humains et toute forme d'exploitation de la prostitution".

Nous nous félicitons de cette fidélité réaffirmée à l'esprit de la Convention de Genève de 1949, ratifiée par la France, et au régime juridique mis en place à cette occasion, qui permet de poursuivre le proxénétisme sous toutes ses formes, de résister à la tentation néo-réglementariste proposée par certains pays européens, et de ne pas considérer les personnes prostituées comme des délinquantes.

Ordonnance n° 60-1246 du 25 novembre 1960.

Article 5 : "Dans chaque département doit être créé un service social qui a pour mission (...) :

- 1°- De rechercher et d'accueillir les personnes en danger de prostitution et de leur fournir l'assistance dont elles peuvent avoir besoin, notamment en leur procurant un placement dans un établissement (...)
- 2°- D'exercer toute action médico-sociale en faveur des personnes qui se livrent à la prostitution.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, 1979.

Article 6 : "Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour réprimer toutes les formes de trafic de femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes".

Convention des droits de l'enfant (AG. de l'ONU, 20 novembre 1989.)

Article 34 - "(...) Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toute les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur le plan national, bilatéral, et multilatéral pour empêcher :

- que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale,
- que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales,
- que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique".

Article 35 - "Les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur le plan national, bilatéral, et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente, ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit sous quelque forme que ce soit".

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Chapitre 1 : Dignité (extraits)

Art. 1 : La dignité humaine est inviolable, elle doit être respectée et protégée

Art. 3 : Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale. (...)

Art. 4 : Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Art. 5 : Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire. La traite des êtres humains est interdite.

Positions et engagements

Face à ces différents constats, la Fnars souhaite réaffirmer ses positions et développer une large réflexion sur ces questions dans son réseau et avec ses partenaires.

La prostitution

La Fnars condamne fermement toute forme d'exploitation de la prostitution d'autrui, mais ne se situe pas dans le registre des associations prônant "l'abolition de la prostitution".

Si nous ne pouvons nous résoudre à considérer la prostitution comme un métier, ni à soutenir la création d'un statut spécifique de la personne prostituée, nous reconnaissons toutefois aux personnes prostituées qui revendiquent un statut professionnel le droit à la parole et à l'auto organisation.

Nous nous engageons à écouter ces personnes revendiquant des droits, voire à les soutenir lorsque ces droits sont légitimes, notamment en matière de droits sociaux et de sécurité.

Nous constatons par ailleurs la grande pertinence de certaines actions développées par des réseaux de solidarité entre personnes prostituées, notamment en matière de convivialité et de réduction des risques.

L'expérience acquise des associations spécialisées de notre fédération nous enseigne que la prostitution n'est pas une expérience banale, qu'elle ne laisse jamais intact, qu'elle n'est pas un état, mais s'inscrit dans un parcours de vie

par définition évolutif. Elle apparaît souvent comme un recours dans une situation d'impasse où précarité affective, économique et sociale s'entremêlent. Il n'y a pas une problématique unique de la prostitution, mais des réalités très diversifiées.

Nous pensons que la société doit d'abord offrir à tous, notamment aux jeunes, les moyens de vivre dignement sans avoir recours à la prostitution, et à ceux qui ne peuvent s'y soustraire des alternatives de protection et de respect des droits fondamentaux.

Nous pensons que la prostitution féminine fait partie du cadre général des violences faites aux femmes, et qu'une réflexion sur les moyens de lutter contre la fragilité économique de celles-ci pourrait contribuer à la réduire.

Nous constatons également que la prostitution est fréquemment en relation avec différentes formes de violence que nous dénonçons :

- violences des réseaux maffieux et des proxénètes, bien sûr,
- violences des dealers de drogues, parfois,
- violences policières, dans certains cas,
- violence de certaines collectivités territoriales souhaitant "nettoyer leurs rues",
- violence administrative, notamment sur le plan fiscal,
- violence physique de certains clients, parfois extrême,
- violence entre détenus et pratiques prostitutionnelles en milieu carcéral, également.

La Convention de Genève, 2 décembre 1949.

Préambule - "Considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté (...)"

Article 1 - "Les parties à la présente Convention conviennent de punir toute personne qui pour satisfaire les passions d'autrui :

- embauche, entraîne ou détourne en vue de la prostitution une autre personne, même consentante,
- exploite la prostitution d'une autre personne, même consentante".

Article 6 - "Chacune des parties de la présente convention convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger ou abolir toute loi, tout règlement et toute pratique administrative selon lesquels les personnes qui se livrent ou sont soupçonnées de se livrer à la prostitution doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux, posséder des papiers spéciaux, ou se conformer à des conditions exceptionnelles de surveillance ou de déclaration".

Article 16 - "Les parties à la présente Convention conviennent de prendre ou d'encourager, par l'intermédiaire de leurs services sociaux, économiques, d'enseignement, d'hygiène et autres services connexes, qu'ils soient public ou privés, les mesures propres à prévenir la prostitution et à assurer la rééducation et le reclassement des victimes de la prostitution et des infractions visées par la présente Convention".

Son incidence sur la législation française :

La France ayant adhéré à cette Convention avait comme tous les adhérents un délai de dix ans pour ratifier cette adhésion. Elle devait donc pour cela revoir sa législation, d'où une série de lois, décrets, circulaires, parus en 1960.